

Les comptes nationaux passent en base 2020

Ont contribué à la rédaction de ce dossier :

Sophie Armoogum (coord.), Yaëlle Hauseux, Guillaume Houriez, Sylvain Billot, Yann Boulo, Georges Consales, Julia Cuvilliez, Emmanuel Delame, Maryse Fesseau, Alban Guichard, Jean-Cyprien Heam, Patrick Kwok, Andréa Mencarelli, Rémi Monin, Pauline Meinzel, Mickael Ramonet, Thomas Renaud, Bastien Virely (Insee Département des Comptes nationaux) ainsi que toutes les équipes du département des Comptes nationaux et du département des Synthèses sectorielles qui ont travaillé à la confection de la base 2020.

Table des matières

1	Un PIB révisé légèrement à la baisse alors que le RNB est révisé à la hausse	5
1.1	Les principaux facteurs de révision	7
1.1.1	Recalage sur les données structurelles d'entreprise.....	7
1.1.2	Recalage sur la Balance des Paiements.....	7
1.1.3	Prise en compte des deux dernières enquêtes logement.....	8
1.1.4	Réestimation de la production de recherche et développement	8
1.1.5	Révision de l'activité dissimulée.....	8
1.1.6	Réestimation de l'action sociale.....	8
1.1.7	Intégration de certaines activités dans le secteur des administrations publiques	9
1.1.8	Modification de périmètre pour le secteur financier et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	9
1.1.9	Reclassement de certaines subventions	9
1.2	La révision de la valeur ajoutée.....	9
1.2.1	La valeur ajoutée des entreprises non financières est revue fortement à la baisse de 43,5 Md€	10
1.2.2	La valeur ajoutée des sociétés financières est revue à la baisse de 1,6 Md€	10
1.2.3	La valeur ajoutée des administrations publiques est revue en hausse de 13,8 Md€ ...	11
1.2.4	La valeur ajoutée des ménages purs est revue en hausse de 10,6 Md€.....	11
1.2.5	La valeur ajoutée des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) est revue en hausse de 2,3 Md€	11
1.3	La révision du solde des impôts et subventions sur les produits.....	11
2	Le tableau des entrées-sorties (TES)	12
2.1	L'équilibre Emplois-Ressources de l'économie	12
2.2	Les dépenses de consommation	13
2.2.1	Les dépenses de consommation des ménages	13
2.2.2	Les dépenses de consommation des administrations publiques.....	15
2.2.3	Les dépenses de consommation finale des ISBLSM	16
2.3	L'investissement.....	16
2.4	Les échanges extérieurs	18
2.5	Le compte de production des branches.....	20
2.5.1	L'actualisation du TEI.....	20
2.5.2	Le compte de production des branches.....	23
3	Les comptes des secteurs institutionnels.....	23
3.1	Le compte des sociétés non financières (SNF)	23

3.2	Le compte des sociétés financières.....	28
3.3	Le compte des administrations publiques	29
3.4	Le compte des ménages.....	32
3.4.1	Le taux d'épargne des ménages est légèrement revu à la baisse.....	32
3.4.2	Le pouvoir d'achat des ménages est proche entre les deux bases	36
3.5	Le compte du reste du monde	37
3.6	Le compte des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)	39
4	Le compte de l'emploi, les heures travaillées et la productivité.....	39
4.1	Une structure de l'emploi peu révisée par secteurs institutionnels.....	40
4.2	Révision de l'emploi salarié à la baisse dans les services marchands et à la hausse dans les services non marchands.....	40
4.3	Révision à la hausse de l'emploi total en équivalents temps plein.....	41
4.4	Révision modérée à la baisse du volume d'heures de travail en base 2020.....	43
5	Annexes	45
5.1	Liens.....	45
5.2	Glossaire	45

Les comptes nationaux passent en base 2020

Chaque année, l'Insee publie fin mai, les données macroéconomiques des comptes nationaux actualisées sur les trois dernières années (2021, 2022 et 2023) pour tenir compte des informations nouvelles parvenues depuis l'année précédente. En mai 2024, les comptes nationaux changent de « base » : ils passent en base 2020. Le changement de base permet de recalibrer l'intégralité des séries des comptes nationaux sur de meilleures sources et de modifier certaines méthodes afin de mieux décrire le fonctionnement de l'économie. En 2024, la grande majorité des pays de l'Union européenne change de base conformément aux préconisations de la direction statistique de la Commission européenne, Eurostat. Les pays membres se coordonnent pour changer de base la même année, à un rythme quinquennal ; la plupart des pays européens publieront leur nouvelle base de compte en septembre.

Si les concepts restent inchangés par rapport à la base 2014, cette nouvelle base intègre une revue quasi-systématique des méthodes et des sources utilisées. Le passage à la base 2020 a par ailleurs été l'occasion d'améliorer la comparabilité européenne, grâce notamment à des changements méthodologiques visant à améliorer la mesure des activités de recherche et de développement et de production de logiciels, mais également par des modifications dans l'enregistrement de certains impôts, crédits d'impôts et subventions. Enfin, le périmètre des différents secteurs institutionnels a également été modifié pour mieux refléter le partage entre les activités marchandes et non-marchandes, ainsi que les évolutions du secteur financier.

Ce dossier détaille plus précisément les apports de la base 2020 et retrace leur impact sur les comptes en comparant les données de cette nouvelle base et celles de la précédente (base 2014). Les analyses réalisées pour la prise en compte des nouvelles sources et méthodes ont été effectuées sur les deux années 2019 et 2020, permettant de se prémunir d'une trop grande dépendance aux particularités de l'année 2020 en raison de la crise sanitaire : **les comparaisons sur l'année 2019 sont privilégiées dans ce dossier. Par la suite, le terme révision désigne la différence entre les bases 2020 et 2014.** Comme à chaque publication des comptes annuels, les dernières années sont révisées en intégrant des sources de données nouvelles ; ces révisions sont présentées dans une note de révision spécifique [[► Révisions des évolutions sur la période 2020-2023](#)].

Chaque changement de base donnant lieu en France à une rétopolation des comptes nationaux depuis 1949, une comparaison des séries longues dans l'ancienne et la nouvelle base sera présentée pour quelques grands agrégats et ratios économiques.

Cette note méthodologique présente dans sa première partie les principales révisions affectant le produit intérieur brut (PIB), les révisions introduites dans le tableau des entrées-sorties décrivant les processus de production et les utilisations des biens et des services (deuxième partie) et celles introduites dans les comptes de secteur décrivant les opérations entre grandes catégories d'agents économiques (troisième partie).

1 Un PIB révisé légèrement à la baisse alors que le RNB est révisé à la hausse

Le PIB, qui mesure l'activité économique sur le territoire national, s'élève à 2 432,2 Md€ (2019, en valeur) alors qu'il était de 2 437,6 Md€ en base 2014, soit une légère baisse de 0,2 %. En France, le PIB est estimé à partir de la somme des valeurs ajoutées dégagées par chaque secteur institutionnel, à laquelle sont ajoutées les taxes sur les produits (dont la taxe sur la valeur ajoutée), et à laquelle sont retranchées les subventions sur les produits. La révision en baisse du PIB résulte ainsi, pour l'essentiel, d'une révision à la baisse de la valeur ajoutée (-18,6 Md€), principalement portée par les sociétés non financières, tandis que le solde des impôts et des subventions sur les produits est revu à la hausse (+13,2 Md€) [► [Tableau 1-1](#)].

Le revenu national brut (RNB) est relevé en 2019 de 14,9 Md€ par rapport à la base 2014. L'essentiel de ce rehaussement découle de la révision à la hausse des revenus primaires reçus du reste du monde nets des versés (+20,3 Md€ par rapport à la base 2014), atténué en partie par la révision à la baisse du PIB.

Tableau 1-1 : De la valeur ajoutée au RNB en passant par le PIB - 2019, en euros (milliards)

	Base 2014	Base 2020	Révision
Valeur ajoutée brute	2 169,3	2 150,7	-18,6
Impôts sur les produits	291,9	294,3	2,4
Subventions sur les produits	-23,5	-12,8	10,8
Produit intérieur brut	2 437,6	2 432,2	-5,4
Revenus primaires reçus du reste du monde (nets des versés)	52,3	72,6	20,3
Revenu national brut	2 489,9	2 504,8	14,9

Source : Insee, Comptes nationaux

La révision en légère baisse du niveau du PIB trouve sa contrepartie dans les différents éléments de la demande [► [Tableau 1-2](#)]. La formation brute de capital fixe (FBCF) et les variations de stocks sont abaissées respectivement de 27,1 Md€ et 6,8 Md€, alors qu'inversement les dépenses de consommation finale sont révisées à la hausse de 20,9 Md€, principalement du fait des dépenses des administrations publiques (+11,8 Md€). Enfin, les échanges extérieurs deviennent moins déficitaires : leur solde s'établit à -15,8 Md€, soit une révision de +7,5 Md€.

Tableau 1-2 : La demande finale – 2019, en euros (milliards)

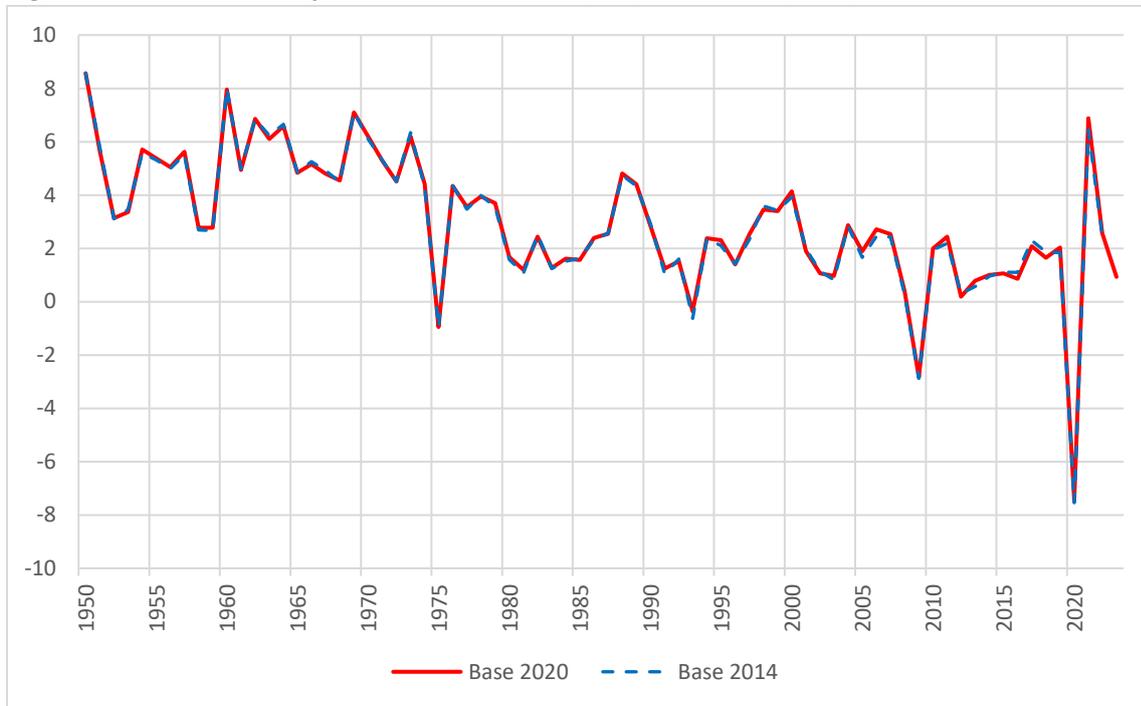
	Base 2014	Base 2020	Révision
Produit intérieur brut	2 437,6	2 432,2	-5,4
Dépenses de consommation finale des ménages	1 256,7	1 262,5	5,8
Dépense de consommation finale des administrations publiques	560,3	572,0	11,8
Dépenses de consommation finale des ISBLSM (*)	50,1	53,4	3,4
FBCF	572,3	545,2	-27,1
Variations de stocks	21,6	14,8	-6,8
Solde du commerce extérieur	-23,3	-15,8	+7,5

(*) : Les ISBLSM sont les institutions sans but lucratif au service des ménages.

Source : Insee, Comptes nationaux

Les évolutions du PIB en volume sont peu révisées entre les bases 2014 et 2020. Les modifications les plus significatives concernent quelques années sur la fin de période [► [Figure 1-1](#)] : la fiche méthodologique [► [Fiche 17](#)] fournit des éléments sur les impacts du processus de rétropolation sur les révisions.

Figure 1-1 : Evolution du produit intérieur brut (PIB) en volume (en %)



Source : Insee, Comptes nationaux

1.1 Les principaux facteurs de révision

Les révisions des principaux agrégats de la comptabilité nationale entre la base 2014 et la base 2020 sont le résultat de nombreuses améliorations de sources et de méthodes. Les principaux facteurs de révisions du PIB sont expliqués brièvement ci-dessous renvoyant à des fiches méthodologiques plus détaillées [► [Tableau 1-3](#)]. D'autres améliorations, bien que neutres sur le PIB, peuvent avoir d'importantes conséquences sur d'autres agrégats macroéconomiques, elles sont présentées dans les deux parties suivantes.

Tableau 1-3 : Décomposition des révisions de la valeur ajoutée, du PIB et du RNB entre les bases 2020 et 2014 - 2019, en euros (milliards)

	Valeur ajoutée brute	Impôts - subventions sur les produits	PIB	Solde des revenus primaires avec le Reste du monde	RNB
Révision	-18,6	13,2	-5,4	20,3	14,9
Recalage sur les données Esane	-11,1		-11,1		-11,1
Calage sur la Balance des paiements				20,3	20,3
Intégration de l'enquête logement 2020	15,9		15,9		15,9
Nouvelle estimation de la recherche et développement	-8,6		-8,6		-8,6
Nouvelle estimation de l'activité dissimulée	-7,7		-7,7		-7,7
Nouvelle estimation de l'action sociale	-3,3		-3,3		-3,3
Périmètre des administrations publiques	1,6	3,0	4,6		4,6
Prise en compte de l'enquête Associations	4,6		4,6		4,6
Reclassement CSPE	-8,1	8,1	0,0		0,0
Autres	-1,9	2,1	0,2		0,2

Source : Insee, Comptes nationaux

1.1.1 Recalage sur les données structurelles d'entreprise

Le passage à la base 2020 a été l'occasion de se recalibrer en niveau sur les données structurelles d'entreprise fournies par le dispositif Esane (Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises). En cours de base, pour éviter toute rupture de série, les comptes nationaux utilisent les évolutions des données Esane. Si cette méthode a le mérite de bien mesurer les évolutions, elle peut conduire par ailleurs à un décalage entre le niveau des données sources et celui des comptes nationaux. C'est d'autant plus vrai que le dernier recalage en niveau sur les données des statistiques structurelles d'entreprises date de la base 2010, la base 2014 n'ayant pas ouvert ce chantier. Or depuis 2010, Esane a intégré de nombreux changements de méthodes, ainsi que des changements de périmètre notamment une meilleure couverture du champ des entreprises étrangères. Ce recalage sur Esane entraîne une révision de la valeur ajoutée des entreprises non financières de -11,1 Md€ [► [Fiche2](#)], il affecte également la valeur ajoutée des entreprises financières, mais plus modérément.

1.1.2 Recalage sur la Balance des Paiements

Lors du passage à la base 2014, un important travail avait été réalisé pour permettre un rapprochement des estimations du solde des transactions courantes en comptabilité nationale et en Balance des paiements. Pour la base 2020, ce travail a été approfondi en cherchant une convergence sur chaque agrégat de la Balance des paiements, c'est-à-dire les composantes fines des exportations et des importations, ainsi que les revenus de la propriété [► [Fiche 11](#)]. Ces modifications n'affectent

pas le niveau du PIB, mais elles entraînent une révision du solde du commerce extérieur (+7,5 Md€), un rééquilibrage des ressources et des emplois pour tous les produits et une révision des revenus de la propriété reçus et versés au reste du monde. Le solde des revenus primaires reçus (nets des versés) du reste du monde révisé de +20,3 Md€ entre les deux bases pour se caler sur le solde de la Balance des paiements.

Néanmoins, la convergence ne peut en l'état être assurée en dehors des années de base dans la mesure où pour une année donnée la version définitive de la Balance des paiements est élaborée après le chiffrage du compte définitif des comptes nationaux. Ce décalage de calendrier est susceptible d'engendrer des écarts en cours de base, les comptes nationaux ne révisant leur compte définitif qu'au moment d'un changement de base afin de ne pas introduire de ruptures de séries.

1.1.3 Prise en compte des deux dernières enquêtes logement

Les dépenses de consommation des ménages sont réévaluées en niveau en mobilisant de nombreuses sources de données. La principale révision est liée à la prise en compte des deux dernières enquêtes logement (EnL 2013 et 2020) qui permettent de réévaluer les loyers réels et imputés. En base 2014, le niveau des loyers se basaient sur des données issues de l'EnL de 2006. En effet, les données de l'EnL de 2013, dont les révisions étaient très importantes avaient été diffusées trop tardivement pour être prises en compte dans la base 2014. Ainsi, la base 2020 introduit une révision au titre de l'EnL 2013, ainsi que l'ENL 2020. Au total, la dépense de consommation des ménages en loyers réels et imputés est révisée de +15,9 Md€ [► [informations du SDES](#)].

1.1.4 Réestimation de la production de recherche et développement

Si le passage à la base 2020 ne comporte pas d'innovations conceptuelles, les comptes nationaux restant conformes au règlement européen SEC 2010, certaines méthodes d'estimation sont toutefois revues pour tenir compte des dernières recommandations européennes visant à améliorer la comparabilité entre pays. Le changement méthodologique ayant l'impact le plus fort sur les comptes nationaux concerne les estimations de la production, et de l'investissement, en recherche et développement (R&D). Une meilleure distinction des activités de R&D de celles en lien avec le développement de logiciels conduit à réviser à la baisse la production pour compte propre de R&D, entraînant une révision du PIB de -8,6 Md€ [► [Fiche 14](#)].

1.1.5 Révision de l'activité dissimulée

L'amélioration des comptes nationaux passe aussi par la mobilisation de méthodes d'estimation afin de mieux décrire certains phénomènes économiques. Ainsi, l'exploitation par l'Insee d'une base de données détaillée de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) portant sur les redressements fiscaux et la mise en place d'outils d'estimation innovants ont permis d'améliorer la connaissance de l'activité dissimulée des entreprises (déclarées). Cette analyse, publiée de façon détaillée par l'Insee, conduit à une moindre contribution de l'activité dissimulée au PIB en base 2020 (-7,7 Md€) [► [Fiche 1](#)].

1.1.6 Réestimation de l'action sociale

La méthode d'estimation de l'action sociale, englobant l'accueil des jeunes enfants et l'aide à domicile, a également été revue. Cela conduit à mieux répartir les services d'aide à domicile par activité, entre d'une part ceux qui relèvent de l'action sociale et d'autre part ceux qui relèvent des services de nettoyage ou de l'activité des ménages en tant qu'employeurs. Cette nouvelle méthode réduit le

niveau de la valeur ajoutée de services d'aide à domicile pour les personnes vulnérables en base 2020 et entraîne une baisse du PIB de 3,3 Md€.

Par ailleurs, le partage entre secteurs institutionnels a été revu pour tenir compte du développement des crèches privées et des prestataires privés pour l'aide à domicile. Cette réallocation entre secteur institutionnel conduit à une hausse de 5,0 Md€ de la valeur ajoutée de services d'action sociale réalisée par les entreprises non financières et, en parallèle, une baisse de 2,0 Md€ de la valeur ajoutée des administrations publiques et une baisse de 6,3 Md€ de la valeur ajoutée en emploi final propre des ménages.

1.1.7 Intégration de certaines activités dans le secteur des administrations publiques

Les changements de base sont également l'occasion d'actualiser les périmètres des différents secteurs institutionnels pour mieux refléter les évolutions économiques et pour prendre en compte les recommandations européennes, en particulier, pour le périmètre des administrations publiques. Ainsi, les recettes et les dépenses des administrations publiques sont modifiées avec l'intégration complète des activités de l'audiovisuel public et de SNCF Réseau dans les administrations publiques, sans effets sur la dette et le déficit publics, ceux-ci étant déjà pris en compte en base 2014. L'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) était considéré comme relevant des administrations de sécurité sociale en base 2014, mais après analyse en collaboration avec la Banque de France, l'Insee considère que l'ERAFP est engagé dans une activité de fonds de pension fonctionnant sur un principe de capitalisation (les actifs accumulés par l'ERAFP ont pour contrepartie des engagements de retraite vis-à-vis des cotisants), et non de redistribution. L'ERAFP jouit par ailleurs d'une autonomie de décision dans l'exercice de cette activité, il a donc été reclassé parmi les sociétés financières [► [Fiche 6](#)].

1.1.8 Modification de périmètre pour le secteur financier et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

D'autres modifications de périmètre et de couverture de champ ont également été mises en œuvre lors de la base 2020. En particulier, l'Insee a adopté, en lien avec la Banque de France de nouveaux critères pour définir les holdings qui font partie du secteur financier [► [Fiche 3](#)]. Enfin, l'exploitation de l'enquête sur les associations relative à l'année 2018 a contribué à améliorer la couverture des Instituts sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) avec un impact de +4,6 Md€ sur le PIB [► [Fiche 12](#)].

1.1.9 Reclassement de certaines subventions

Le changement de base 2020 a permis de reclasser certaines subventions afin de se conformer aux dernières recommandations européennes sur l'enregistrement de certaines politiques publiques en matière d'énergie. En particulier, les subventions attribuées dans le cadre du dispositif des charges de service public de l'électricité ont été reclassées en subvention sur la production (+8,1 Md€) plutôt qu'en subvention sur les produits. En effet, ces subventions ne concernent pas tous les producteurs d'électricité. Elles ne constituent pas une mesure de baisse générale des prix, mais visent à diminuer les coûts de production de producteurs spécifiques.

1.2 La révision de la valeur ajoutée

La valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie diminue de 18,6 Md€. Cette baisse est très largement portée par les sociétés non financières (-30,9 Md€), en partie compensée par une hausse de la valeur

ajoutée des autres secteurs institutionnels, particulièrement les administrations publiques (+13,8 Md€) [► [Tableau 1-4](#)]. Une partie de ces mouvements s'explique par le reclassement de SNCF Réseau et de l'audiovisuel public dans le secteur des administrations publiques.

Tableau 1-4 : La révision de la valeur ajoutée brute des secteurs institutionnels - 2019, en euros (milliards)

Secteur institutionnel	Base 2014	Base 2020	Révision En niveau	Révision En %
Sociétés non financières	1 274,0	1 243,1	-30,9	-2,4
Sociétés financières	91,6	90,0	-1,6	-1,7
Administration publique	387,3	401,0	13,8	3,6
Ménages	376,8	374,8	-2,0	-0,5
<i>Dont Entrepreneurs individuels</i>	<i>136,2</i>	<i>123,6</i>	<i>-12,6</i>	<i>-9,3</i>
<i>Dont Ménages hors entrepreneurs individuels</i>	<i>240,6</i>	<i>251,2</i>	<i>10,6</i>	<i>4,4</i>
ISBLSM	37,7	40,0	2,3	6,1
Total des secteurs institutionnels	2 169,3	2 150,7	-18,6	-0,9
Impôts moins subventions sur les produits	268,4	281,5	13,2	4,9
Produit intérieur brut	2 437,6	2 432,2	-5,4	-0,2

Source : Insee, Comptes nationaux

1.2.1 La valeur ajoutée des entreprises non financières est revue fortement à la baisse de 43,5 Md€

Pour les sociétés et les entreprises individuelles non financières (SNFEI), la révision à la baisse de la valeur ajoutée (-43,5 Md€, soit -2,9 %), provient principalement de quatre facteurs. Tout d'abord, le recalage à la source des statistiques structurelles d'entreprises (dispositif Esane, Elaboration des statistiques annuelles d'entreprises) implique une diminution de la valeur ajoutée de 11,1 Md€ [► [Fiche 2](#)]. Ensuite, l'estimation de la production en recherche et développement a été revue pour tenir compte des recommandations européennes [► [Fiche 14](#)], et principalement pour éviter un double compte entre les activités de R&D hors développement de logiciels et celles en lien avec le développement des logiciels. Une meilleure répartition de la R&D entre secteurs institutionnels a également été mise en œuvre. Ceci entraîne une révision à la baisse de la valeur ajoutée des entreprises non financières de 12,6 Md€. Une nouvelle estimation de l'activité dissimulée des entreprises déclarées entraîne une diminution de la valeur ajoutée des SNFEI pour 7,7 Md€ [► [Fiche 1](#)]. Enfin, SNCF Réseau et l'audiovisuel public quittent le périmètre des SNFEI pour intégrer le secteur des administrations publiques : cette modification de périmètre induit une révision à la baisse de la valeur ajoutée à hauteur de 8,0 Md€. D'autres mises à jour de sources dans le passage au compte des entreprises non financières expliquent le reste des révisions.

1.2.2 La valeur ajoutée des sociétés financières est revue à la baisse de 1,6 Md€

La valeur ajoutée des sociétés financières est revue légèrement à la baisse (-1,6 Md€) en base 2020. Cette révision de faible ampleur résulte de multiples évolutions s'annulant presque. D'une part, suite aux recommandations européennes, la méthode d'estimation des services d'intermédiation financière (Sifim) a été revue [► [Fiche 5](#)], entraînant une baisse de la valeur ajoutée de 6,3 Md€.

En revanche, plusieurs recalages sur des données sources impactent à la hausse la valeur ajoutée. La valeur ajoutée des auxiliaires financiers est revue de +1,8 Md€ ; la valeur ajoutée des assurances est

revue de +1,7 Md€ principalement en raison du calcul de la production des assureurs-vie [► [Fiche 4](#)]. Enfin, les marges réalisées lors de la négociation d'actifs financiers sont prises en compte en base 2020 alors qu'elles n'étaient pas évaluées en base 2014, ce qui entraîne une hausse de 1,4 Md€ de la valeur ajoutée des sociétés financières. D'autres révisions ont des impacts de moindre ampleur sur la valeur ajoutée des sociétés financières, comme la révision de l'estimation de la R&D [► [Fiche 14](#)], le recalage sur des données de la Banque de France pour l'estimation du crédit-bail, ainsi qu'un nouvel algorithme de classement permettant de repérer au sein des groupes les holdings (sociétés financières) et les sièges sociaux [► [Fiche 3](#)].

1.2.3 La valeur ajoutée des administrations publiques est revue en hausse de 13,8 Md€

La valeur ajoutée des administrations publiques est révisée à la hausse (+13,8 Md€) en raison principalement d'une modification du périmètre des administrations publiques qui intègre désormais SNCF Réseau (+7,1 Md€) et l'audiovisuel public (+3,1 Md€) [► [Fiche 6](#)]. La révision de l'estimation de la R&D entraîne une révision à la hausse (+3,8 Md€) de la valeur ajoutée des administrations publiques, principalement du fait d'une meilleure répartition des activités de R&D entre les administrations publiques et des sociétés non financières [► [Fiche 14](#)].

Une autre modification du périmètre des administrations publiques est à souligner bien qu'elle ait peu d'impact sur la valeur ajoutée des administrations publiques : l'ERAFP (Établissement de Retraite Additionnelle de la Fonction Publique) quitte le périmètre des administrations publiques pour être classé au sein des fonds de pension, sous-secteur institutionnel des sociétés financières qui sera introduit pour la première fois en France en base 2020 [► [Fiche 3](#)].

1.2.4 La valeur ajoutée des ménages purs est revue en hausse de 10,6 Md€

La révision à la hausse de la valeur ajoutée des ménages purs (+10,6 Md€), c'est-à-dire hors entrepreneurs individuels, résulte principalement de la nouvelle estimation de la production de service de logement des ménages – loyers réels et imputés (+15,9 Md€) – provenant de la nouvelle enquête du logement (EnL 2020), en cohérence avec le compte satellite du logement [► [informations du SDES](#)].

Cette hausse est en partie compensée par une réestimation de la production des ménages au titre de l'emploi à domicile : services domestiques (+1,5 Md€) et l'aide à domicile des personnes vulnérables (-6,3 Md€), notamment en raison du partage entre prestation de service et emploi à domicile.

1.2.5 La valeur ajoutée des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) est revue en hausse de 2,3 Md€

La valeur ajoutée des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) est revue en hausse (+2,3 Md€) en raison d'une meilleure couverture de son champ grâce à l'exploitation de l'enquête Associations [► [Fiche 12](#)]. Cette dernière a permis de mieux définir le secteur institutionnel de certaines associations à la frontière entre les ISBLSM et les sociétés non financières. Ainsi, ont été ajoutées aux ISBLSM certaines associations des domaines récréatifs ou des loisirs, de groupements d'intérêt ainsi que des associations socio-culturelles (maison de quartier, etc.)

1.3 La révision du solde des impôts et subventions sur les produits

Les impôts moins subventions sur les produits sont revus à la hausse (+13,2 Md€) en raison principalement de la révision à la baisse des subventions sur les produits. La contribution au service

public de l'électricité (CSPE) est reclassée en subvention sur la production (-8,1 Md€). Ce changement de traitement de la CSPE n'affecte pas l'excédent brut d'exploitation (EBE) des SNF mais il baisse la valeur ajoutée aux prix de base. Il contribue ainsi, par effet dénominateur, à augmenter le taux de marge des SNF par rapport à la base 2014.

Le reclassement de SNCF Réseau en administration publique entraîne la reclassification des subventions sur les produits perçues par SNCF Réseau en transferts courants (-3,0 Md€). Parallèlement les impôts sur les produits sont revus à la hausse (+2 Md€) en raison de divers reclassements, notamment de la CSG et la CRDS sur les jeux et paris, et de taxes sur les produits pharmaceutiques ; ainsi que de l'intégration dans le périmètre des administrations publiques de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).

2 Le tableau des entrées-sorties (TES)

2.1 L'équilibre Emplois-Ressources de l'économie

La révision des sources et des méthodes se traduit dans les trois approches du PIB : production, demande et revenus. En effet le PIB peut être appréhendé selon trois optiques :

- la somme des valeurs ajoutées des différentes branches d'activité de l'économie : ce qu'elles ont produit, diminué de ce qu'elles ont consommé pour produire ;
- la somme des revenus d'activité ;
- la demande finale en biens et services (consommation finale, investissement, exportations).

Les sources de données mobilisées pour estimer les emplois finals ont été actualisées. En particulier, une revue quasi systématique des sources de données sur les dépenses de consommation des ménages a été réalisée à un niveau fin, pour environ quatre cent produits [► [Fiche 9](#) et [notes consommation ménages](#)]. Si les dépenses de consommation des ménages ne révisent que de +5,8 Md€, des écarts plus importants s'observent sur certains produits : hausse de la consommation des ménages en services immobiliers et en construction, mais baisse dans les produits agroalimentaires et le commerce. La structure globale des dépenses de consommation des ménages est cependant peu révisée. Les dépenses de consommation des administrations publiques sont revues nettement à la hausse (+11,8 Md€), portée par la consommation collective essentiellement sous l'effet de l'intégration de l'audiovisuel public et de SNCF Réseau aux administrations publiques qui se traduit par une hausse des dépenses des administrations publiques en programmation et diffusion, en services d'entreposage et services auxiliaires de transports [► [Tableau 2-1](#)].

Parallèlement, suite au travail de rapprochement des données de comptabilité nationale et de la Balance des paiements, les exportations et importations de nombreux produits ont été modifiées, parfois de manière conséquente comme sur le matériel de transports. Les échanges extérieurs deviennent moins déficitaires : leur solde s'établit à -15,8 Md€, soit une révision de +7,5 Md€ [► [Fiche 11](#)].

La formation brute de capital fixe (FBCF) est abaissée de 27,1 Md€, principalement du fait d'une baisse de l'investissement des entreprises non financières (-35,5 Md€), en partie compensée par une hausse de l'investissement des administrations publiques (+12,1 Md€). Ces révisions sont liées au reclassement de SNCF Réseau, de l'audiovisuel public et d'une partie des activités de R&D. La

modification du partage entre investissement et consommation intermédiaire dans les dépenses de logiciel contribue à abaisser la FBCF des entreprises non financières (-19,5 Md€) [► [Fiche 15](#)].

Tableau 2-1 : La révision de l'équilibre Emplois-Ressources de l'économie - 2019, en euros (milliards)

	Niveau		Révision	
	Base 2014	Base 2020	Md€	En %
PIB	2 437,6	2 432,2	-5,4	-0,2
Importations	793,4	815,7	22,3	2,8
Dépenses de consommation	1 867,1	1 888,0	20,9	1,1
- dont ménages	1 256,7	1 262,5	5,8	0,5
- dont administration publique	560,3	572,0	11,8	2,1
- dont ISBLSM	50,1	53,4	3,4	6,7
FBCF totale	572,3	545,2	-27,1	-4,7
- dont ménages	131,8	130,0	-1,8	-1,3
- dont entreprises non financières	319,0	283,5	-35,5	-11,1
- dont administration publique	89,0	101,1	12,1	13,5
- dont autres	32,5	30,7	-1,9	-5,7
Exportations	770,1	799,9	29,8	3,9
Variations de stocks	21,6	14,8	-6,8	-31,5
Solde extérieur	-23,3	-15,8	7,5	-32,3

Source : Insee, Comptes nationaux

2.2 Les dépenses de consommation

2.2.1 Les dépenses de consommation des ménages

En base 2020, les niveaux détaillés par produits de dépenses de consommation des ménages ont été actualisés en confrontant les différentes sources de données disponibles : données provenant de panels privés, données émanant d'organismes professionnels spécialisés, données structurelles d'entreprises (Esane), ou encore données issues de l'enquête Budget de famille relative à l'année 2017. Au total, les dépenses de consommation des ménages sont révisées à la hausse de 5,8 Md€ pour atteindre 1 262,5 Md€, ce qui représente une hausse de 0,5 % par rapport à la base 2014.

Les révisions les plus fortes en niveaux portent sur quelques produits [► [Tableau 2-2](#)] :

- Les dépenses de consommation des ménages en services immobiliers sont révisées à la hausse de 17,9 Md€ (+7,3 %) en prenant en compte les deux dernières enquêtes logement (EnL 2013 et 2020). En particulier, les loyers réels révisent de +3,3 Md€ à la hausse et les loyers imputés de + 14,5 Md€ [► [informations du SDES](#)].
- Les dépenses de consommation des ménages en services administratifs et de soutien sont révisées à la hausse de 6,3 Md€ (+23,8%), suite à l'exploitation des données de l'enquête sectorielle annuelle (ESA).
- Le solde territorial, correspondant aux dépenses des Français à l'étranger nettes des dépenses des étrangers en France, a été révisé à la hausse de 6,6 Md€ suite au recalage sur les données de la Balance des paiements.

- Les dépenses de consommation des ménages en services de réparations automobiles sont révisées à la baisse de 10,9 Md€ (-67,7 %) sur la base du chiffre d'affaires des entreprises de la branche d'activité concernée (Esane). Cette révision importante à la baisse est en outre corroborée par la dernière enquête Budget de famille.
- Les dépenses de consommation des ménages en produits de l'industrie agro-alimentaire et en produits agricoles sont révisées à la baisse respectivement de 10,3 Md€ (-5,5 %) et 6,2 Md€ (-16,2 %). Les dépenses de consommation dans les divers produits de ces deux regroupements ont été réestimées en niveau avec les données de panélistes et en mobilisant également des données provenant de la source Esane pour la viande, le poisson et les fruits et légumes.

Malgré ces révisions significatives, la structure de dépense de consommation des ménages à un niveau agrégé n'est pas bouleversée. La part du logement augmente (passant de 19,5 % en base 2014 à 20,8 % en base 2020), en grande partie portée par la révision du poids des loyers imputés. Plus globalement, la structure de consommation se déforme très légèrement en base 2020 en faveur d'un poids plus important donné aux services (logement, services financiers et assurance, information et communication, services administratifs) au détriment des biens (agriculture, industrie agro-alimentaire, matériels de transport).

Tableau 2-2 : Révision des dépenses de consommation des ménages - 2019, en euros (milliards)

	Dépenses de consommation en niveau				Structure des dépenses de consommation en %		
	Base 2014	Base 2020	Révision en valeur	Révision en %	Base 2014	Base 2020	Révision
Total	1 256,7	1 262,5	5,8	0,5	100,0	100,0	
Agriculture	38,0	31,8	-6,2	-16,2	3,0	2,5	-0,5
Énergie, eau, déchets	58,1	55,9	-2,1	-3,7	4,6	4,4	-0,2
Industrie agro-alimentaire	186,1	175,8	-10,3	-5,5	14,8	13,9	-0,9
Cokéfaction et raffinage	49,9	52,6	2,8	5,5	4,0	4,2	0,2
Biens d'équipement	31,9	35,9	4,0	12,5	2,5	2,8	0,3
Matériels de transport	75,3	70,2	-5,2	-6,9	6,0	5,6	-0,4
Autres produits industriels	156,1	150,1	-6,1	-3,9	12,4	11,9	-0,5
Construction	19,9	23,0	3,1	15,3	1,6	1,8	0,2
Réparation d'automobiles et de motocycles	16,1	5,2	-10,9	-67,7	1,3	0,4	-0,9
Transports	44,6	41,7	-2,9	-6,5	3,6	3,3	-0,2
Hébergement et restauration	96,9	95,8	-1,1	-1,1	7,7	7,6	-0,1
Information et communication	43,0	46,7	3,7	8,6	3,4	3,7	0,3
Services financiers et d'assurance	69,7	75,0	5,3	7,5	5,5	5,9	0,4
Services immobiliers	244,5	262,4	17,9	7,3	19,5	20,8	1,3
Activités de services administratifs et de soutien	26,7	33,0	6,3	23,8	2,1	2,6	0,5
Services non marchands	66,3	66,0	-0,2	-0,3	5,3	5,2	0,0
Services aux ménages	48,6	49,7	1,1	2,2	3,9	3,9	0,1
Correction territoriale	-15,1	-8,5	6,6	-43,7	-1,2	-0,7	0,5

Source : Insee, Comptes nationaux

2.2.2 Les dépenses de consommation des administrations publiques

La dépense de consommation des administrations publiques est révisée à la hausse en base 2020 de 11,8 Md€ en 2019 soit +2,1 %, principalement du fait de la hausse de la consommation collective (+10,1 Md€, soit +5,2%) [► [Tableau 2-3](#)]. En effet, le reclassement dans le périmètre des administrations publiques de SNCF Réseau et de l'audiovisuel public entraîne l'introduction des dépenses en programmation et diffusion (+3,6 Md€) et des dépenses en services d'entreposage et services auxiliaires de transports (+4,0 Md€).

La consommation individuelle des administrations publiques est révisée légèrement à la hausse de 1,6 Md€ : +8,6 Md€ en consommation de produits marchands et -7,0 Md€ en consommation de produits non marchands.

La révision à la hausse de la consommation en produits marchands s'explique en partie (+3,8 Md€) par le reclassement de nombreuses crèches privées des activités non marchandes (base 2014) en activités marchandes (base 2020). En base 2020, une partie du crédit d'impôt (+2,5 Md€) pour l'emploi des salariés à domicile est enregistré en prestation sociale en nature et non plus en subvention comme en base 2014 [► [Fiche 8](#)]. Les dépenses d'enseignement marchand participent également à la révision à la hausse de la consommation en produits marchands (+2,8 Md€) : les dépenses du compte professionnel formation (CPF), ainsi que celles des régions et de Pôle emploi pour la formation professionnelle sont à présent enregistrées comme des dépenses de consommation des administrations publiques, plus précisément des transferts sociaux en nature, alors qu'elles étaient considérées comme des transferts courants en base 2014. La baisse de la dépense de consommation en services non marchands, outre l'effet dû au reclassement des crèches, résulte de la baisse des dépenses de santé (-2,6 Md€) en raison de la reconnaissance d'une activité de recherche et développement non-marchande dans les hôpitaux et les centres de lutte contre le cancer retracée en base 2020 en tant que formation brute de capital fixe [► [Fiche 14](#)], alors qu'elle était retracée implicitement en dépenses de santé dans la base 2014.

Tableau 2-3 : Révisions des dépenses de consommation des administrations publiques par produit - 2019, en euros (milliards)

	Base 2014	Base 2020	Révision	
			En niveau	En %
Consommation individualisable	364,9	366,5	1,6	0,5%
Produits marchands	131,5	140,2	8,6	6,6%
<i>Santé</i>	59,7	60,0	0,3	0,5%
<i>Industrie pharmaceutique</i>	27,2	26,6	-0,7	-2,4%
<i>Autres</i>	44,6	53,6	9,0	20,2%
Produits non-marchands	233,3	226,3	-7,0	-3,0%
<i>Santé</i>	73,2	70,6	-2,6	-3,5%
<i>Education</i>	102,4	100,9	-1,4	-1,4%
<i>Administration publique</i>	17,4	17,9	0,4	2,5%
<i>Autres</i>	40,3	36,9	-3,4	-8,5%
Consommation collective	195,4	205,5	10,1	5,2%
<i>Administration publique</i>	182,1	182,2	0,1	0,0%
<i>Autres</i>	13,3	23,4	10,0	75,4%
Consommation totale	560,3	572,0	11,8	2,1%

Source : Insee, Comptes nationaux

2.2.3 Les dépenses de consommation finale des ISBLSM

En base 2020, la dépense de consommation des ISBLSM est rehaussée de 3,4 Md€ en raison d'une meilleure couverture du champ des ISBLSM suite à l'exploitation de l'enquête Associations [► [Fiche 12](#)]. Cette dernière a permis de préciser le périmètre des ISBLSM pour certaines associations à la frontière entre les ISBLSM et les sociétés non financières. Ainsi, ont été ajoutées aux ISBLSM des associations des domaines récréatifs ou des loisirs, de groupements d'intérêt ainsi que des domaines socio-culturels (maison de quartier, etc.).

L'impact en production de l'extension du champ des ISBLSM se répercute intégralement sur la dépense de consommation finale individualisable des ISBLSM en services aux ménages.

2.3 L'investissement

La formation brute de capital fixe (FBCF) est revue à la baisse de 27,1 Md€ en base 2020 [► [Tableau 2-4](#)]. Cette baisse est principalement portée par les entreprises non financières (-35,5 Md€), alors que l'investissement des administrations publiques est revu à la hausse (+12,1 Md€). Les révisions de la FBCF des ménages et des sociétés financières sont de moindre ampleur, respectivement -1,8 Md€ et -2,0 Md€.

Tableau 2-4 : La révision de la FBCF en valeur - 2019, en euros (milliards)

	Base 2014	Base 2020	Révision
Entreprises non financières	319,0	283,5	-35,5
Administrations publiques	89,0	101,1	12,1
Sociétés financières	27,5	25,5	-2,0
<i>Dont Institutions financières</i>	24,8	19,0	-5,8
<i>Dont Sociétés d'assurance</i>	2,7	6,5	3,9
Ménages purs	131,8	130,0	-1,8
ISBLSM	5,0	5,1	0,1
Ensemble	572,3	545,2	-27,1

Source : Insee, Comptes nationaux

La révision de la FBCF des entreprises non financières à la baisse de 35,5 Md€ porte principalement sur deux produits [► [Tableau 2-5](#)] :

- la FBCF en R&D est révisée à la baisse (-12,6 Md€) en lien avec le changement de méthode dans l'estimation de la R&D [► [Fiche 14](#)] ;
- la FBCF en logiciels et base de données est également révisée à la baisse (-19,5 Md€) suite à la révision du partage entre l'investissement et les consommations intermédiaires : l'achat de logiciels en vue d'être incorporé à d'autres logiciels est à présent enregistré en consommation intermédiaire [► [Fiche 15](#)].

La hausse de la FBCF des administrations publiques est principalement liée au changement de périmètre. Ainsi, deux produits contribuent principalement à cette hausse : le génie civil de (+4,7 Md€ en 2019) correspondant aux activités de production pour emploi final propre de SNCF

Réseau (entretien des infrastructures ferroviaires) et la production de films (+1,1 Md€) en lien avec la production pour emploi final propre de l'audiovisuel public. Enfin, la reconnaissance d'une activité de recherche et développement dans les hôpitaux et les centres de lutte contre le cancer implique une hausse de 2,6 Md€ de FBCF en R&D.

La FBCF des sociétés financières révisé à la baisse de 2,0 Md€. La FBCF des fonds d'investissement non monétaires est révisée à la baisse de 5,8 Md€ s'appuyant dorénavant directement sur les investissements réalisés par les organismes de placement collectif immobilier (OPCI) selon des données d'enquêtes ; tandis que la base 2014 estimait indirectement ces mêmes investissements via la collecte de fonds. Inversement, la FBCF des sociétés d'assurance révisé à la hausse de 3,8 Md€, ce qui est expliqué par une amélioration du passage au compte sur les composantes du bilan liées aux investissements corporels.

Tableau 2-5 : La révision de la FBCF en valeur - 2019, en euros (milliards)

Branches	Base 2014	Base 2020	Révision	Décomposition de la révision par secteur institutionnel			
				ENF	APU	Entreprises financières	Autres
Ensemble	572,3	545,2	-27,1	-35,5	12,1	-1,9	-1,7
Agriculture	1,0	0,8	-0,2	-0,2			
Biens d'équipement	44,2	41,1	-3,1	-2,2		-1,0	
Matériels de transport	41,6	41,7	0,1	-0,6	0,3	0,4	
Autres branches industrielles	39,0	41,2	2,2	2,3	0,2	-0,2	
Construction	243,3	250,3	7,0	1,8	4,7	0,5	
Information-communication	86	66,9	-19,1	-19,5	2,4	-2,0	
<i>dont logiciels et base de données</i>	<i>82,4</i>	<i>63,3</i>	<i>-19,1</i>				
Services immobiliers	7,2	7,8	0,6	0,6		0,0	
Services aux entreprises	107,5	93,0	-14,5	-17,6	4,3	0,2	-1,5
<i>dont R&D</i>	<i>53,3</i>	<i>45,3</i>	<i>-8,0</i>	<i>-12,6</i>	<i>4,4</i>	<i>0,2</i>	
Services aux ménages	2,5	2,4	-0,1			0	

Note : R&D : Recherche et Développement

ENF : Entreprises non financières

APU : Administrations publiques

Source : Insee, Comptes nationaux

2.4 Les échanges extérieurs

En base 2020, le solde extérieur est accru de 7,5 Md€ en 2019 pour atteindre -15,8 Md€ : les importations sont révisées à la hausse de 22,3 Md€ et les exportations de 29,8 Md€ [► [Tableau 2-6](#)]. Ces révisions résultent d'un important travail mené en collaboration avec la Banque de France pour faire converger Balance des paiements et comptes nationaux. Les révisions seront expliquées en détail, en particulier celles concernant les activités de construction aéronautique, dans un document partagé avec la Balance des paiements au moment de la sortie du « Rapport annuel de la Balance des Paiements et de la Position extérieure 2023 » en juillet prochain.

Ce sont les flux de services qui contribuent (+18,9 Md€) à la hausse de ce solde, compensés en partie par la révision à la baisse de la « correction territoriale » (-6,6 Md€), appelée aussi « solde touristique ». En effet, les exportations de services révisent à la hausse de 17,4 Md€ entre la base 2014 et la base 2020, alors que les importations de services sont quasiment stables, malgré de fortes révisions par type de services : en particulier les importations de services de transport sont revues en baisse (-6,4), ainsi que les services de commerce (-2,2 Md€), tandis que les importations de services financiers révisent à la hausse (+9,5 Md€).

Les exportations de services financiers sont révisées comme les impôts (+9,5 Md€) du fait de l'introduction du service de négociation d'actif financier et de la prise en compte des services d'auxiliaires d'assurance et des services de pension et de garantie standard. Les exportations de services de transport révisent également à la hausse (+3,2 Md€) et les exportations de services aux entreprises augmentent de 2,6 Md€, suite au recalage sur les données de la Balance des paiements à un niveau fin [► [Fiche 11](#)].

Enfin, en collaboration avec la Banque de France, l'Insee a décidé d'enregistrer les flux liés à des activités de construction apparaissant en Balance des paiements en tant qu'échanges de services, alors qu'en base 2014 ils étaient enregistrés en « prélèvements sur les revenus des quasi sociétés ». L'introduction de services de construction dans la base 2020 contribue à la hausse des exportations de services pour 2,0 Md€.

Les flux de biens révisent fortement à la hausse : +20,3 Md€ pour les importations et +15,6 Md€ pour les exportations. Ce sont principalement les exportations et les importations de matériels de transports qui révisent suite à une analyse approfondie de l'activité de production du secteur de l'aéronautique en se conformant au critère de propriété économique tel que défini dans les manuels internationaux (SEC2010 et BPM6).

Par ailleurs, la méthode pour évaluer les importations de biens au prix « Franco à Bord » (FAB), c'est-à-dire à la frontière du pays exportateur (par cohérence avec les exportations de biens), a été mise à jour : les coûts d'acheminement des biens de la frontière du pays exportateur à la frontière française (principalement des coûts de transport et, accessoirement, des frais d'assurance) sont estimés grâce à une nouvelle méthodologie et des données plus récentes de la Direction Générale des Douanes. Cette modification explique l'essentiel de la révision du solde des biens (-4,8 Md€).

Tableau 2-6 : Les échanges extérieurs de biens et services - 2019, en euros (milliards)

	Base 2014			Base 2020			Révision		
	Exports	Imports	Solde	Exports	Imports	Solde	Exports	Imports	Solde
Total biens (FAB-CAF) (1)	536,7	590,4	-53,8	552,2	606,8	-54,6	15,6	16,4	-0,8
Produits agricoles	16,1	14,7	1,4	16,1	14,7	1,5	0,0	0,0	0,1
Energie, eau, déchets	10,1	39,4	-29,3	12,8	39,8	-27,1	2,7	0,4	2,2
Produits manufacturés	510,5	536,4	-25,9	523,3	552,3	-29,0	12,8	16,0	-3,1
<i>dont Produits agro-alimentaires</i>	49,8	43,1	6,7	49,9	43,0	6,9	0,2	-0,1	0,2
<i>dont Cokéfaction et raffinage</i>	12,6	25,9	-13,3	12,9	29,1	-16,2	0,3	3,3	-2,9
<i>dont Biens d'équipement</i>	93,3	126,4	-33,1	94,0	126,7	-32,6	0,7	0,3	0,4
<i>dont Matériels de transport</i>	137,5	108,7	28,8	146,7	118,2	28,5	9,2	9,6	-0,3
<i>dont Autres produits industriels</i>	217,3	232,4	-15,1	219,7	235,3	-15,6	2,5	2,9	-0,5
Correction CAF-FAB (2)		-18,8	18,8		-14,9	14,9		3,9	-3,9
Total biens (FAB-FAB) (1)+(2)=(3)	536,7	571,6	-34,9	552,2	591,9	-39,7	15,6	20,3	-4,8
Total services (4)+(5)=(6)	173,6	177,1	-3,4	191,0	175,6	15,4	17,4	-1,5	18,9
Services marchands (4)	172,7	176,2	-3,5	189,7	174,7	15,0	17,0	-1,5	18,4
<i>dont Construction</i>	---	---	---	2,0	1,5	0,5	2,0	1,5	0,5
<i>dont Commerce</i>	7,0	9,7	-2,7	6,7	7,5	-0,8	-0,2	-2,2	2,0
<i>dont Transport</i>	35,3	50,5	-15,1	38,5	44,0	-5,5	3,2	-6,4	9,6
<i>dont Information-communication</i>	22,2	23,8	-1,6	22,8	25,2	-2,4	0,6	1,4	-0,8
<i>dont Services financiers</i>	16,6	7,7	9,0	26,1	17,2	9,0	9,5	9,5	0,0
<i>dont Services aux entreprises</i>	86,3	80,7	5,6	88,9	76,7	12,2	2,6	-4,0	6,7
<i>dont Services aux ménages</i>	5,3	3,8	1,5	4,7	2,6	2,0	-0,7	-1,2	0,6
Services non marchands (5)	0,9	0,9	0,0	1,3	0,9	0,5	0,4	-0,1	0,5
Correction territoriale (7)	59,8	44,7	15,1	56,7	48,3	8,5	-3,1	3,5	-6,6
Total échanges extérieurs (3)+(6)+(7)	770,1	793,4	-23,3	799,9	815,7	-15,8	29,8	22,3	7,5

Source : Insee, Comptes nationaux

2.5 Le compte de production des branches

2.5.1 L'actualisation du TEI

Le tableau des entrées intermédiaires (TEI), qui décrit pour chaque branche d'activité leurs consommations intermédiaires en différents produits, a été réestimé en niveau et en structure à l'occasion du passage à la base 2020. Cette évaluation a été menée en exploitant principalement les données de [l'enquête Achats des entreprises](#) spécifiquement conçue pour améliorer l'estimation du TEI, ainsi que d'autres enquêtes statistiques pour des produits particuliers tels que l'électricité [► [Fiche 13](#)].

Le total des consommations intermédiaires en base 2020 pour l'année 2019 s'élève à 2 200,9 Md€, soit +55,2 Md€ par rapport à la base 2014 [► [Tableau 2-7](#)]. Entre le TEI des bases 2014 et 2020, des différences apparaissent plutôt dans les niveaux des consommations intermédiaires des branches d'un produit donné et dans une moindre mesure dans la répartition des consommations intermédiaires en produit d'une branche donnée.

Ces modifications sont marquées dans l'industrie [► [Tableau 2-8](#)] : pour l'année 2019, les branches industrielles consomment en base 2020, 41,8 Md€ de plus qu'en base 2014 tandis que la consommation intermédiaire totale en produits industriels est augmentée de 46,5 Md€ par rapport à la base précédente. En effet, les flux de biens et services au sein des multinationales sont mieux pris en compte en base 2020. Toutefois, l'actualisation du TEI n'a pas bouleversé la composition par produit des consommations intermédiaires des branches industrielles [► [Tableau 2-9](#)].

Suite à la modification du partage entre investissement et consommations intermédiaires dans l'utilisation des logiciels par les entreprises [► [Fiche 15](#)], les consommations intermédiaires du produit « Information – communication » sont révisées à la hausse de 19,8 Md€, sans que la répartition de la consommation intermédiaire du produit dans l'ensemble des branches ne soit fortement impactée.

Tableau 2-7 : TEI de l'année 2019 en base 2020 en euros (milliards)

Branches	AZ	BE	FZ	GI	JZ	KZ	LZ	MN	OQ	RU	TOTAL
Produits											
AZ Agriculture	17,6	43,4	0,1	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	65,0
BE Industrie	29,9	528,5	95,3	122,8	22,7	5,0	7,5	40,7	62,8	16,9	932,1
FZ Construction	0,5	3,1	60,2	3,0	0,9	1,8	9,2	2,3	7,6	1,5	90,0
GI Commerce, transports, hébergement, restauration	0,5	33,5	7,0	107,2	6,8	4,0	1,8	18,0	15,9	4,3	198,9
JZ Information, communication	0,2	11,9	2,0	20,5	37,9	18,0	1,8	23,1	9,6	3,8	128,8
KZ Services financiers	2,1	9,9	7,0	21,3	4,7	88,1	16,2	13,4	6,9	1,9	171,5
LZ Services immobiliers	0,0	6,5	3,7	28,7	4,8	7,8	10,0	15,1	5,2	2,3	84,1
MN Services aux entreprises	2,8	76,5	32,0	92,7	29,0	30,0	13,0	150,9	40,3	10,7	477,8

Branches	AZ	BE	FZ	GI	JZ	KZ	LZ	MN	OQ	RU	TOTAL
Produits											
OQ Services non marchands	0,1	3,2	0,7	4,0	1,5	1,3	0,2	2,7	16,2	0,4	30,4
RU Services aux ménages	0,1	2,8	0,3	4,6	2,2	0,8	0,5	5,0	1,4	4,5	22,2
TOTAL	53,9	719,4	208,3	408,4	110,4	156,8	60,1	271,1	166,0	46,4	2 200,9
Production des branches	77,0	1 032,0	332,1	775,7	228,9	235,2	366,1	594,1	599,9	110,6	4 351,5
Consommations intermédiaires des branches	53,9	719,4	208,3	408,4	110,4	156,8	60,1	271,1	166,0	46,4	2 200,9
Valeur ajoutée des branches	23,1	312,7	123,8	367,3	118,5	78,4	305,9	322,9	433,9	64,1	2 150,7

Source : Insee, Comptes nationaux

Tableau 2-8 : TEI : Ecart en niveau (Base 2020 – Base 2014) – 2019, en euros (milliards)

Branches	AZ	BE	FZ	GI	JZ	KZ	LZ	MN	OQ	RU	TOTAL
Produits											
AZ Agriculture	-0,6	1,3	-0,2	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	1,3
BE Industrie	0,4	30,5	7,9	5,1	-3,9	-0,2	1,8	-0,1	2,8	2,1	46,5
FZ Construction	0,1	-0,6	7,8	1,8	-0,2	0,0	4,3	-0,6	-0,3	0,0	12,4
GI Commerce, transports, hébergement, restauration	0,0	8,1	2,5	-14,5	-2,0	-0,1	-0,4	-3,5	1,0	0,5	-8,3
JZ Information, communication	0,0	5,2	0,3	6,3	3,7	-1,1	0,3	3,0	1,4	0,6	19,8
KZ Services financiers	0,0	-2,9	1,3	-4,7	-0,4	7,3	-0,3	-5,6	-0,1	-0,6	-6,0
LZ Services immobiliers	0,0	2,6	2,9	4,5	0,5	-0,2	-1,6	-2,2	-0,4	0,7	6,7
MN Services aux entreprises	0,1	0,6	-1,7	-2,8	5,2	-0,7	-1,4	-15,9	0,9	-0,8	-16,4
OQ Services non marchands	0,0	-2,4	-0,3	-2,7	-0,7	-0,1	0,0	-1,3	4,5	0,0	-3,0
RU Services aux ménages	0,0	-0,6	-0,3	-0,2	1,0	0,0	0,2	1,6	0,2	0,2	2,1
TOTAL	0,0	41,8	20,2	-6,4	3,3	4,9	3,0	-24,5	10,0	2,9	55,2

Source : Insee, Comptes nationaux

Tableau 2-9 : TEI : Révision des coefficients techniques entre les bases 2020 et 2014 pour l'année 2019

Branches Produits	AZ	BE	FZ	GI	JZ	KZ	LZ	MN	OQ	RU	TOTAL
AZ Agriculture	-0,1	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
BE Industrie	1,5	1,5	0,8	1,2	-1,9	-0,1	0,4	0,2	0,4	1,2	0,9
FZ Construction	0,2	-0,1	1,4	0,2	-0,1	0,0	1,1	-0,1	-0,1	0,0	0,3
GI Commerce, transports, hébergement, restauration	0,1	0,7	0,7	-1,3	-1,0	-0,1	-0,1	-0,5	0,2	0,3	-0,2
JZ Information, communication	0,0	0,5	0,1	0,9	1,4	-0,5	0,1	0,6	0,2	0,4	0,4
KZ Services financiers	0,1	-0,3	0,3	-0,5	-0,2	3,1	-0,4	-0,9	0,0	-0,6	-0,2
LZ Services immobiliers	0,0	0,2	0,9	0,7	0,2	-0,1	-0,7	-0,3	-0,1	0,6	0,1
MN Services aux entreprises	0,2	-0,2	-1,1	0,1	2,1	-0,3	-0,7	-1,8	0,1	-1,2	-0,5
OQ Services non marchands	0,0	-0,3	-0,1	-0,3	-0,3	0,0	0,0	-0,2	0,7	0,0	-0,1
RU Services aux ménages	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,4	0,0	0,1	0,3	0,0	0,0	0,0
TOTAL	1,9	2,1	2,6	1,1	0,5	2,1	-0,4	-2,6	1,4	0,6	0,8

Source : Insee, Comptes nationaux

2.5.2 Le compte de production des branches

En 2019, la révision de la valeur ajoutée (-18,6 Md€) se répercute sur de nombreuses branches [► [Tableau 2-10](#)]. Certaines branches voient leur valeur ajoutée baisser de manière significative comme les branches relatives aux activités de commerce, transports, hébergement et restauration (-22,4 Md€ au total), ainsi qu'aux activités industrielles (-12,5 Md€). Ces révisions à la baisse s'expliquent par le recalage en niveau sur les données de la statistique d'entreprises (Esane). A l'inverse, la valeur ajoutée de la branche « services immobiliers » est révisée à la hausse de 22,6 Md€ pour tenir compte des deux derniers millésimes de l'EnL (2013 et 2020).

Suite à ces révisions, la structure de la valeur ajoutée par branche pour la base 2020 est légèrement modifiée par rapport à celle de la base 2014 : la part des services immobiliers est réhaussée (14,0 % contre 12,8 % en base 2014) alors que celle du commerce, transport, hébergement, restauration est abaissée (17,0 % contre 17,9 % en base 2014), comme celle de l'industrie (13,4 % contre 13,9 % en base 2014).

Tableau 2-10 : La valeur ajoutée par branches - 2019, en euros (milliards)

Branches	Base 2014	Base 2020	Révision		Structure des branches		
			En niveau	En %	Base 2014	Base 2020	Révision
AZ Agriculture	37,1	34,3	-2,9	-7,7%	1,7%	1,6%	-0,1%
BE Industrie	300,6	288,1	-12,5	-4,2%	13,9%	13,4%	-0,5%
FZ Construction	124,1	123,1	-1,0	-0,8%	5,7%	5,7%	0,0%
GI Commerce, transports, hébergement, restauration	387,4	364,9	-22,4	-5,8%	17,9%	17,0%	-0,9%
JZ Information, communication	116,2	117,2	0,9	0,8%	5,4%	5,4%	0,1%
KZ Services financiers	83,2	78,4	-4,8	-5,8%	3,8%	3,6%	-0,2%
LZ Services immobiliers	278,0	300,5	22,6	8,1%	12,8%	14,0%	1,2%
MN Services aux entreprises	305,7	311,4	5,7	1,9%	14,1%	14,5%	0,4%
OQ Services non marchands	474,2	467,7	-6,5	-1,4%	21,9%	21,7%	-0,1%
RU Services aux ménages	62,7	65,1	2,4	3,8%	2,9%	3,0%	0,1%
Total	2 169,3	2 150,7	-18,6	-0,9%	100,0%	100,0%	0,0%

Source : Insee, Comptes nationaux

3 Les comptes des secteurs institutionnels

Les révisions des valeurs ajoutées des secteurs institutionnels ont été décrites dans la partie [1.2](#), cette partie en reprend les principaux traits pour mémoire, mais il s'agit ici de décrire le reste de la séquence des comptes de secteur, du compte d'exploitation jusqu'au compte de capital.

3.1 Le compte des sociétés non financières (SNF)

En base 2020, le compte des sociétés non financières (SNF) est révisé à plusieurs titres [► [Tableau 3-1](#)]. Tout d'abord la valeur ajoutée est fortement revue à la baisse (-30,9 Md€), du fait de recalage sur les données Esane, de la révision des méthodes d'estimation de la R&D (-12,6 Md€) et de l'activité dissimulée (-6,5 Md€) ainsi que le reclassement de certaines unités vers le compte des administrations publiques, principalement SNCF-Réseau et France Télévision (-8,0 Md€). En outre, le reclassement de

la contribution au service public de l'électricité (CSPE) de subvention sur les produits (base 2014) à subvention sur la production (base 2020) contribue à diminuer la valeur ajoutée (-8,1 Md€), mais n'affecte pas l'EBE des SNF.

Cette révision de la valeur ajoutée contribue à diminuer l'EBE de 22,8 Md€. D'autres révisions jouent sur l'EBE sans affecter la valeur ajoutée, il s'agit notamment de la modification du moment d'enregistrement du CICE [► [Fiche 8](#)] qui concerne en particulier l'année 2019, année de suppression du CICE : -19,0 Md€ en 2019. La révision à la hausse de la rémunération totale des salariés (+3,4 Md€) contribue également à dégrader l'EBE. D'autres révisions mineures sur les impôts et les subventions jouent en sens inverse. Au total, l'EBE est nettement revue en baisse entre les deux bases : -42,4 Md€, dont -23,4 Md€ au titre de révisions plutôt structurelles et -19,0 Md€ à titre exceptionnel en 2019 en lien avec le décalage d'une année de la chronique du CICE entre les deux bases.

La rémunération des salariés est peu révisée en base 2020 (+3,4 Md€) malgré plusieurs changements : le calage sur les données de la statistique structurelle d'entreprises (dispositif Esane) contribue à une révision à la hausse des rémunérations (+3,0 Md€) ; en parallèle, le périmètre des SNF est revu avec des sorties de champs (comme SNCF Réseau et l'audiovisuel public [► [Fiche 6](#)]) et des entrées de champs, notamment les prestataires privés pour les services d'aide à domicile ainsi que les crèches privées.

En revanche, la composition des rémunérations des salariés est notablement modifiée : les salaires et traitements bruts sont révisés à la baisse de 15,3 Md€ tandis que les cotisations employeurs révisent à la hausse de 18,6 Md€. Cette révision est liée à une meilleure prise en compte en base 2020 des cotisations employeurs versées aux organismes d'assurance sous l'effet de la généralisation de la couverture complémentaire santé d'entreprise. Elle n'a pas d'effet sur la rémunération (totale) des salariés au sens de la comptabilité nationale, mais modifie le partage entre salaires et traitements bruts et cotisations employeurs.

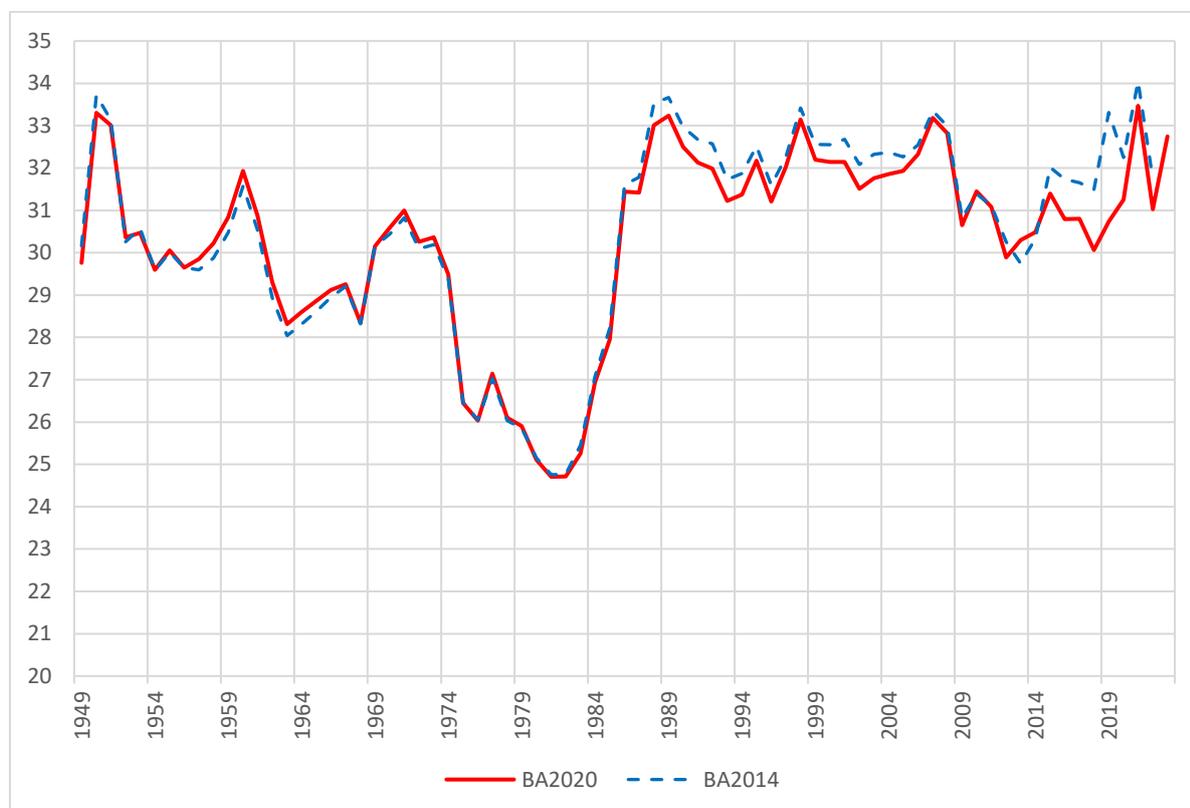
Tableau 3-1 : Le compte des sociétés non financières - 2019 ; en euros (milliards)

		Base 2014	Base 2020	Révision en niveau	Révision en %
Valeur ajoutée brute		1 274,0	1 243,1	-30,9	-2,4
Rémunération des salariés	-	813,9	817,2	3,4	0,4
<i>Dont : Salaires et traitements bruts</i>	-	<i>634,4</i>	<i>619,1</i>	<i>-15,3</i>	<i>-2,4</i>
Impôts sur la production	-	74,0	73,0	-1,0	-1,4
Subventions sur la production	+	38,3	29,1	-9,1	-23,9
Excédent brut d'exploitation	=	424,4	382,0	-42,4	-10,0
Revenus de la propriété (reçus nets des versés)	+	-54,1	-53,9	0,2	-0,3
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, etc.	-	47,6	48,0	0,5	1,0
Transferts courants (reçus nets des versés)	+	-23,2	-18,6	4,6	-19,7
Épargne brute	=	299,6	261,5	-38,1	-12,9
Formation brute de capital fixe	-	308,4	268,5	-39,9	-12,6
Variation des stocks	-	20,0	13,0	-7,0	-34,8
Aides à l'investissement	+	14,8	18,6	3,7	25,3
Capacité (+) / Besoin (-) de financement	=	-8,2	0,5	8,7	
Taux de marge (EBE / VA, %, rév. En points)		33,3	30,7	-2,6	
Taux d'investissement (% rév. En points)		24,2	21,7	-2,5	
Taux d'autofinancement (% rév. En points)		97,1	97,0	-0,1	

Source : Insee, Comptes nationaux

Le taux de marge (EBE/VA) est révisé à la baisse en 2019 : il passe de 33,3 % à 30,7 %, soit une révision de -2,6 points dont -1,5 point au titre du CICE. Les révisions du moment d'enregistrement du CICE explique le profil des révisions du taux de marge entre 2013 et 2019 [► [Figure 3-1](#)].

Figure 3-1 : Taux de marge des sociétés non financières (en pourcentage)



Source : Insee, Comptes nationaux

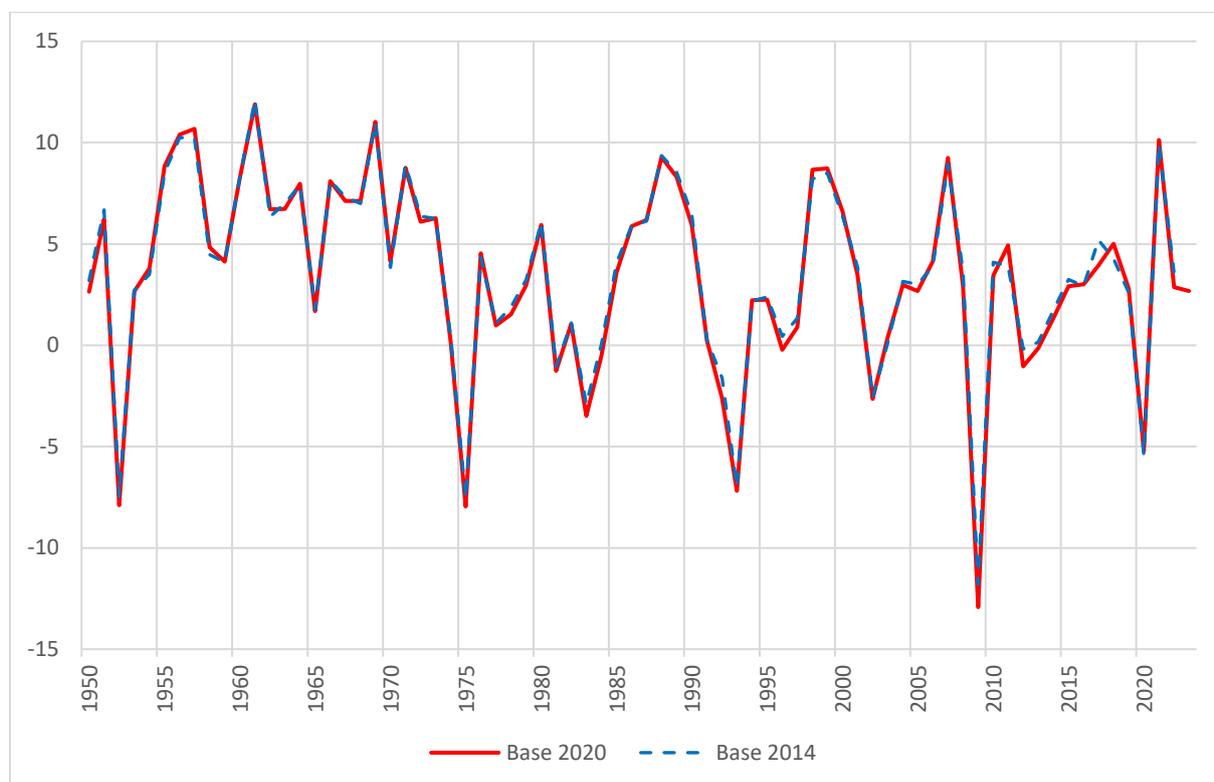
Le solde des revenus de la propriété est peu revu, les flux reçus et versés sont rehaussés de montants très proches. Ces révisions résultent de l'intégration des nouvelles données d'entreprises (produits financiers reçus) et de la prise en compte des nouvelles estimations de la Balance des paiements sur les flux de revenus de la propriété entre les secteurs résidents et le reste du monde.

Les autres transferts courants révisent en hausse de 4,6 Md€ principalement en raison de la révision à la baisse de l'activité dissimulée des sociétés non financières. Cette partie de l'activité dissimulée correspond à l'EBE engendré par ces activités qui est reversé aux ménages sous la forme d'un transfert courant alimentant leur revenu disponible brut.

La FBCF des SNF est révisée fortement à la baisse de 39,9 Md€. En effet, le passage à la base 2020 conduit à une meilleure séparation entre les activités de R&D et celles en lien avec le développement de logiciels (-12,7 Md€ de FBCF en R&D). De plus, la révision du partage entre investissement et consommations intermédiaires dans l'utilisation des logiciels par les entreprises entraîne une baisse de l'investissement en logiciels et bases de données (-18,1 Md€ de FBCF en logiciels et bases de données). Enfin, le reclassement de SNCF Réseau et de l'audiovisuel public en administration publique contribue également à la baisse de l'investissement des SNF [► [L'investissement](#)].

Les évolutions du volume de FBCF pour les sociétés non financières et entreprises individuelles sont globalement peu révisées. En 2017, l'écart provient essentiellement des nouvelles données pour la recherche et développement marchand [► [Figure 3-2](#)] et [► [Fiche 14](#)].

Figure 3-2 : Evolution du volume de FBCF des sociétés non financières et entreprises individuelles (en pourcentage)



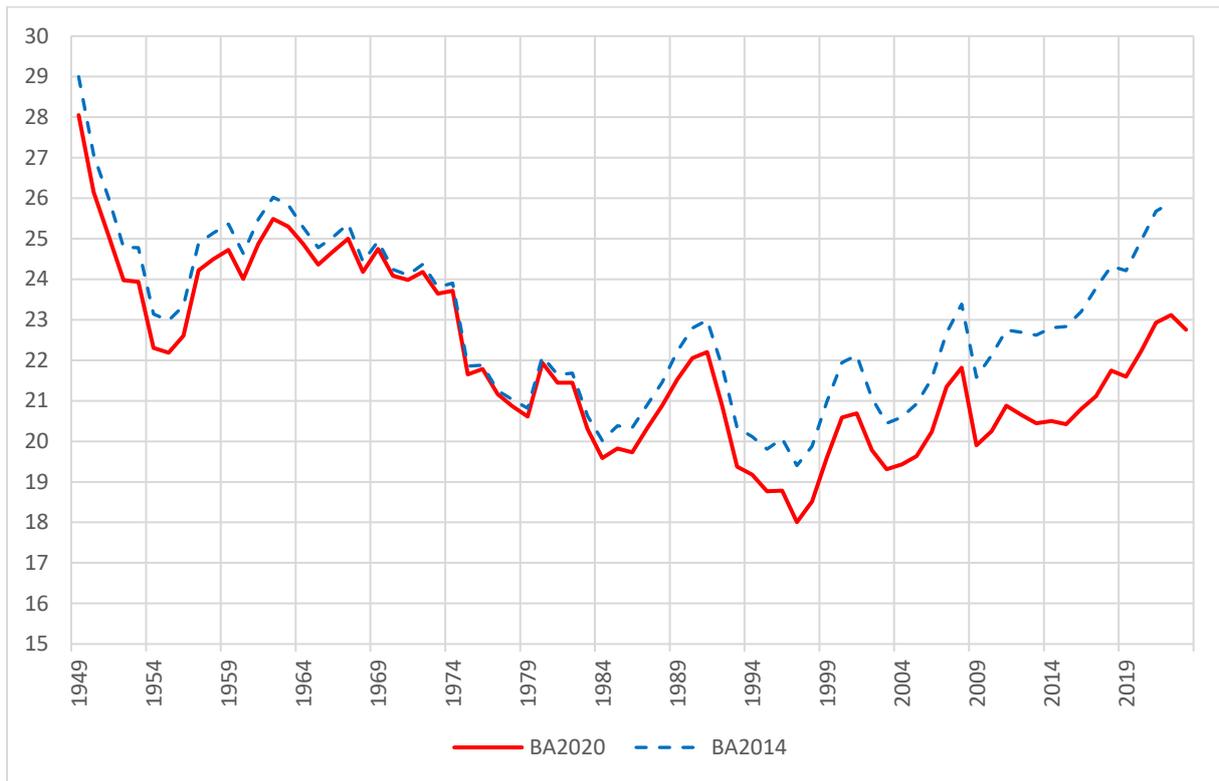
Note : L'évolution de la FBCF en volume est diffusée seulement pour les SNFEI

Source : Insee, Comptes nationaux

La révision à la baisse cumulée des autres transferts courants nets versés, de la FBCF, des variations de stocks excède la révision à la baisse de l'EBE. Ainsi, la capacité de financement des SNF devient positive en base 2020 alors qu'elle était négative en base 2014.

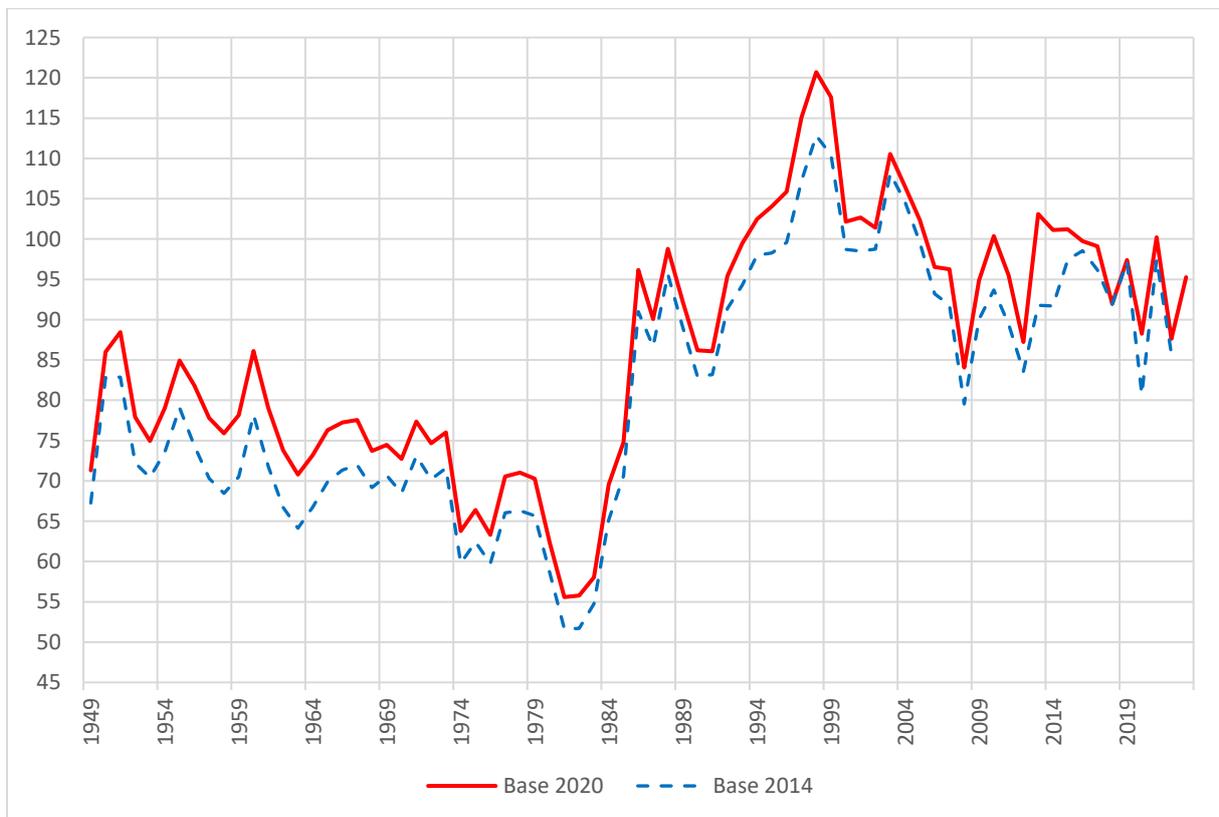
La baisse observée de la FBCF des SNF entraîne une révision à la baisse du taux d'investissement (FBCF/valeur ajoutée) : il passe de 24,2 % à 21,7 %. Le changement de structure de la FBCF par produit joue sur la dynamique d'ensemble à partir des années 80, en raison notamment de la révision du poids des logiciels à la baisse, qui joue à la baisse sur les évolutions de la FBCF et du taux d'investissement [► [Figure 3-3](#)]. Le taux d'autofinancement des sociétés non financières, rapport entre l'épargne brute et l'investissement, est stable en 2019 entre les deux bases, l'épargne et la FBCF révisant de manière équivalente. Cela tient au CICE qui joue exceptionnellement à la hausse sur le taux d'épargne de la base 2014. Avant 2019, le taux d'autofinancement est globalement revu à la hausse en base 2020, car l'épargne est relativement moins revue à la baisse que la FBCF [► [Figure 3-4](#)].

Figure 3-3 : Taux d'investissement des sociétés non financières (en %)



Source : Insee, Comptes nationaux

Figure 3-4 : Taux d'autofinancement des sociétés non financières (en pourcentage)



Source : Insee, Comptes nationaux

3.2 Le compte des sociétés financières

En base 2020, le compte des sociétés financières révisé principalement du fait d'un alignement sur les données sources, le passage des comptabilités bancaires aux concepts des comptes nationaux réalisé par la Banque de France, ainsi que les états nationaux spécifiques fournis par l'ACPR pour les sociétés d'assurance. Des changements de périmètre affectent également les comptes des sociétés financières : intégration de l'ERAFP et des fonds de pension, redéfinition des holdings. Enfin des améliorations méthodologiques ont été mises en œuvre pour estimer les services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) et introduire en base 2020 les marges de négociation d'actifs financiers.

Au total, la **valeur ajoutée** est révisée à la baisse (-1,6 Md€), ce qui n'explique qu'en partie la révision de l'**excédent brut d'exploitation** des sociétés financières (-3,9 Md€). La baisse des subventions reçues de 1,3 Md€ en raison du changement d'enregistrement du CICE [► [Fiche 8](#)] ainsi que la révision à la hausse des rémunérations des salariés (+0,8 Md€), principalement dû au recalage sur les données sources, participent également à la révision à la baisse de l'EBE des sociétés financières.

Le **solde des revenus de la propriété** est révisé à la hausse (+11,2 Md€) pour s'établir à 26,9 Md€ en 2019. Cette révision résulte essentiellement de la révision des intérêts reçus nets des versés (+8,9 Md€) et plus modestement des bénéfices réinvestis (4,5 Md€) et des dividendes (2,1 Md€), tandis que le solde des autres revenus d'investissement est revu en baisse (-4,3 Md€).

Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces révisions : recalage sur les données sources, changements de méthode et changement de périmètre. Le recalage sur les données sources conduit à rehausser le solde des revenus de la propriété de 8,5 Md€ : +5,0 Md€ au titre du recalage sur la Balance des paiements (essentiellement des bénéfices réinvestis) et +3,6 Md€ au titre des revenus de placement des sociétés d'assurance (données ACPR).

Les changements de méthode jouent à la hausse (+1,8 Md€). La révision à la baisse de la production de Sifim a pour contrepartie une révision à la hausse du solde des intérêts (hors Sifim) pour un montant de 6,3 Md€. En revanche, le traitement de l'assurance sociale conduit à rehausser les autres revenus d'investissement versés, ce qui contribue négativement au solde des revenus de la propriété (- 4,5 Md€).

Les changements de périmètre jouent peu sur le solde des revenus de la propriété (+1,0 Md€). L'intégration des organismes de placement collectif immobilier (OPCI) contribue à augmenter les revenus de la propriété nets reçus de 1,0 Md€. En revanche la révision du périmètre des holdings jouant à la fois sur les revenus de la propriété reçus et versés (3,5 Md€) n'affecte pas le solde.

Les cotisations sociales sont révisées en hausse de 4,1 Md€. Les cotisations effectivement reçues par les sociétés non financières sont revues en hausse de 7,8 Md€ avec la révision de l'assurance sociale qui est rendue plus cohérente avec le compte de la protection sociale. En parallèle de cette révision, l'enregistrement de l'assurance sociale est révisé en base 2020 pour mieux se conformer aux manuels internationaux. Il s'agit (comme pour l'assurance dommage) d'exhiber un service d'assurance sociale consommé par les ménages et des suppléments de cotisations sociales reçus par les ménages sous forme de revenus de la propriété et reversées sous forme de cotisation. Les cotisations sont revues à la baisse de 3,6 Md€ [► [Fiche 4](#)] : +3,0 Md€ au titre des suppléments de cotisation et -6,5 Md€ au titre de la part des cotisations effectivement payées ayant la nature d'un service d'assurance sociale.

Les primes d'assurance reçues révisent à la hausse (+1,4 Md€), ainsi que les indemnités versés (+2,2 Md€) [► [Fiche 4](#)].

Au total, l'épargne brute des sociétés financières révisé à la hausse (+9,3 Md€) : la révision à la baisse de l'EBE est plus que compensée par celle du solde des revenus de la propriété (+11,2 Md€).

Ainsi, la capacité de financement des sociétés financières est positive en base 2020 à 6,9 Md€ en 2019 alors qu'elle était négative en base 2014 (à -2,3 Md€) [► [Tableau 3-2](#)].

Tableau 3-2 : Compte des sociétés financières - 2019, en euros (milliards)

		Base 2014	Base 2020	Révision
Valeur ajoutée		91,6	90,0	-1,6
Rémunération des salariés	-	56,4	57,2	0,8
Impôts nets sur la production	-	10,3	11,8	1,5
Excédent brut d'exploitation	=	24,9	21,0	-3,9
Revenus de la propriété versés	+	220,5	229,0	8,5
Revenus de la propriété reçus	-	236,2	255,9	19,7
Impôts sur le revenu et le patrimoine	-	16,5	15,0	-1,5
Cotisations sociales (reçues)	+	35,1	39,2	4,1
Prestations sociales (versées)	-	35,1	35,6	0,5
Primes assurances reçues	+	74,2	75,6	1,4
Indemnités d'assurance versées	-	74,6	76,8	2,2
Autres transferts (reçus – versés)	+	-0,4	-0,4	0,0
Epargne brute	=	23,4	32,7	9,3
Formation brute de capital fixe	-	27,4	25,5	-1,9
Transferts en capital (reçus - versés)	+	2,1	0,5	-1,6
Capacité de financement	=	-2,3	6,9	9,2

Source : Insee, Comptes nationaux

3.3 Le compte des administrations publiques

Le solde de financement des administrations publiques est amélioré de 16,5 Md€ en 2019 et de 1,2 Md€ en 2020 [► [Tableau 3-3](#)]. Les deux facteurs les plus importants de révision du solde en nouvelle base sont l'avancement d'une année des dépenses de crédit d'impôt pour l'emploi et la compétitivité, CICE [► [Fiche 8](#)], ainsi que le reclassement de l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) en dehors des administrations publiques.

Les dépenses et recettes des administrations sont par ailleurs structurellement revues à la hausse avec l'intégration complète de SNCF Réseau et des unités de l'audiovisuel public dans le compte des administrations.

Au total, les recettes des administrations sont rehaussées de 13,3 Md€ en 2019 et de 9,6 Md€ en 2020. Les dépenses sont révisées à la baisse en 2019, de 3,1 Md€, car les effets de périmètre sont plus que compensés par l'avancement d'une année des dépenses de CICE qui prend fin en 2018 en base 2020 au lieu de 2019 en base 2014. En 2020, les dépenses sont rehaussées de 8,4 Md€.

En base 2020, la dette au sens de Maastricht des administrations publiques est relevée de 11,2 Md€ à fin 2019. Elle s'établit à 2 386,1 Md€, soit 98,1 % du PIB.

La révision du déficit public est principalement le fait de l'Etat dont le solde révisé de +19,8 Md€ (changement de comptabilisation des crédits d'impôts). Le reclassement de l'Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) en fonds de pension explique la détérioration du solde des administrations de sécurité sociale de 2,4 Md€. Le solde des administrations publiques locales est également revu à la baisse (-1,4 Md€) en raison d'une modification de l'enregistrement de certaines pertes sur créances irrécouvrables (autres qu'impôts) ; elles sont dorénavant considérées comme des dépenses et non des autres changements de volume comme c'était le cas en base 2014.

Les révisions de la dette publique en base 2020 s'expliquent en premier lieu par le reclassement de l'ERAFP dans le secteur des fonds de pension. En effet, la dette de Maastricht étant consolidée, les titres d'Etat détenus par l'ERAFP contribuaient à diminuer la dette publique tant que l'ERAFP était considéré comme une administration publique. En base 2020, l'ERAFP ne faisant plus partie des administrations publiques, la consolidation disparaît, la dette publique est revue à la hausse de 3,7 Md€ en 2019, via la contribution de l'Etat, et plus marginalement des administrations de sécurité sociale. Enfin, en raison de l'intégration de l'unité Action Logement Services, la dette des administrations est révisée à la hausse en 2019 de 7,8 Md€, via la contribution des organismes divers d'administration centrale.

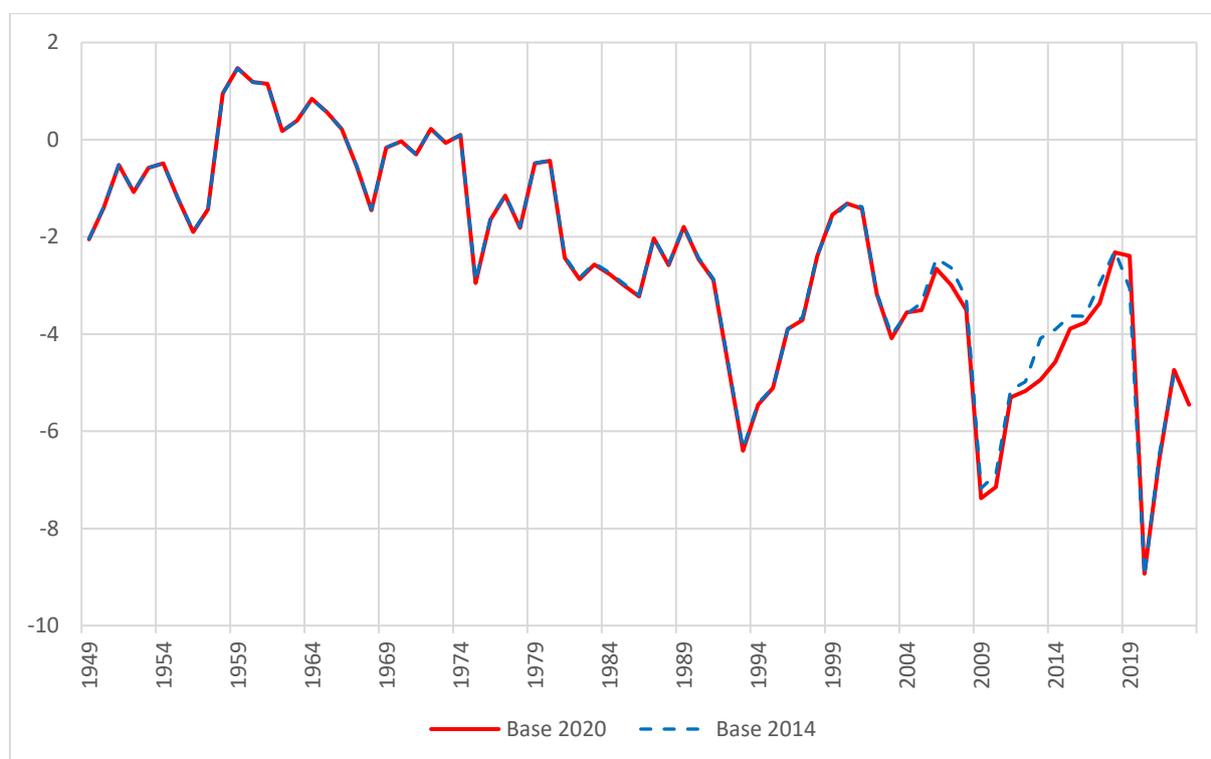
Tableau 3-3 : Les ratios des finances publiques pour l'année 2019

	Unité	Base 2014	Base 2020	Révision
Solde de financement	Md€	-74,7	-58,2	16,5
<i>Solde par sous-secteur</i>				
État	Md€	-85,7	-65,9	19,8
Organismes divers d'administration centrale	Md€	-2,4	-1,9	0,5
Administrations publiques locales	Md€	-1,1	-2,5	-1,4
Administrations de sécurité sociale	Md€	14,5	12,1	-2,4
Déficit / PIB (en %)	%	-3,1	-2,4	0,7
Taux de prélèvements obligatoires	%	43,8	44,0	0,1
Dette publique	Md€	2 374,9	2 386,1	11,2
<i>Solde par sous-secteur</i>				
État	Md€	1 906,4	1 909,1	2,7
Organismes divers d'administration centrale	Md€	64,9	73,9	9,0
Administrations publiques locales	Md€	210,5	209,3	-1,2
Administrations de sécurité sociale	Md€	193,2	193,8	0,6
Dette publique / PIB	%	97,4	98,1	0,7

Source : Insee, Comptes nationaux

La chronique de la capacité/besoin de financement des administrations publiques est globalement peu revue à l'exception de la période 2013-2019 en lien avec l'enregistrement du CICE [► [Figure 3-5](#)].

Figure 3-5 : Capacité/Besoin de financement des administrations publiques en pourcentage du PIB



Source : Insee, Comptes nationaux

Le niveau des dépenses et des recettes est structurellement revu à la hausse du fait de l'actualisation du champ des administrations publiques en base 2020 [► [Fiche 6](#)]. Au total, la mise à jour du périmètre du secteur conduit à revoir à la hausse les dépenses consolidées des administrations de 11,8 Md€, ainsi qu'à relever les recettes de 9,4 Md€. Ces révisions s'expliquent par l'intégration complète de SNCF Réseau, de l'audiovisuel public et d'Action Logement Services dans le champ des administrations. Inversement, le reclassement en dehors des administrations publiques de l'ERAFP diminue les prélèvements obligatoires de 1,9 Md€.

Enfin, les recettes de production pour emploi final propre de R&D et de logiciels sont révisées à la hausse en raison de l'actualisation de leur estimation à partir d'une part des données du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour la R&D [► [Fiche 14](#)]; et d'autre part de la déclaration sociale nominative (DSN) pour les logiciels [► [Fiche 15](#)]. Elles sont revues à la hausse de 5,4 Md€, ce qui se traduit en contrepartie par une hausse du même montant des dépenses d'investissement.

3.4 Le compte des ménages

3.4.1 Le taux d'épargne des ménages est légèrement revu à la baisse

Le revenu brut disponible (RDB) des ménages révisé en base 2020 à la baisse de 3,9 Md€ pour être estimé à 1 475,7 Md€. Cette révision peut être décomposée selon les différentes composantes du RDB [► [Tableau 3-4](#)].

Les revenus d'activité nets des ménages sont revus nettement à la baisse (-15,0 Md€). Ce sont principalement les revenus des entrepreneurs individuels (EI) qui sont revus en baisse (-11,1 Md€), en lien avec le recalage sur les données sources Esane et la révision à la baisse de l'activité dissimulée des SNFEI [► [Fiche 1](#)]. En revanche, la rémunération des salariés révisé légèrement à la hausse (+2,1 Md€), en particulier celle versée par les SNF (+3,4 Md€).

Les cotisations sociales sont révisées en hausse de 6,0 Md€. Les cotisations à la charge des employeurs (réelles ou imputées) révisent à la hausse (+18,0 Md€) du fait d'une meilleure prise en compte de la généralisation de la couverture complémentaire santé d'entreprise (loi ANI 2013). Une partie de cette révision est compensée par la révision à la baisse des cotisations à la charge des salariés (-7,2 Md€), le partage entre cotisations à la charge des employeurs et cotisations à la charge des salariés est rendu cohérent avec le compte de la protection sociale et les [données publiées par la Dares](#). En parallèle de ces révisions, l'enregistrement de l'assurance sociale est révisé en base 2020 pour mieux se conformer aux manuels internationaux. Il s'agit (comme pour l'assurance dommage) d'exhiber un service d'assurance sociale consommé par les ménages et des suppléments de cotisations sociales reçus par les ménages sous forme de revenus de la propriété et reversés sous forme de cotisation. Les cotisations sont revues à la baisse de 3,6 Md€ [► [Fiche 4](#)] : +3,0 Md€ au titre des suppléments de cotisation et -6,5 Md€ au titre de la part des cotisations effectivement payées ayant la nature d'un service d'assurance sociale. La dépense de consommation est revue symétriquement à la hausse ; le RDB est donc affecté à la hausse tandis que l'épargne reste inchangée.

Les revenus du patrimoine des ménages sont revus à la hausse (+23,6 Md€). L'excédent brut d'exploitation des ménages est nettement revu à la hausse (+14,8 Md€), ce sont principalement les loyers réels et imputés reçus par les ménages qui révisent avec la prise en compte des deux dernières éditions de l'enquête nationale logement [► [informations du SDES](#)]. Les revenus de la propriété reçus par les ménages sont aussi réhaussés (8,8 Md€) du fait du recalage sur les données Esane pour les dividendes versés par les SNF et de la prise en compte du supplément de cotisation sociale comptabilisé comme un revenu d'investissement. En parallèle, les revenus de la propriété versés par les ménages baissent en lien avec la nouvelle méthodologie d'estimation des Sifim (voir fiche 7).

Les prestations sociales en espèce sont légèrement revues à la hausse (+2,1 Md€). Cette révision à la hausse résulte de deux mouvements contraires : les prestations sociales versées dans le cadre de l'assurance sociale sont revues en hausse (+3,3 Md€), tandis que les prestations sociales versées par les administrations publiques sont revues en baisse (-1,2 Md€) en particulier au profit des transferts sociaux en nature, notamment afin de se rapprocher du compte de la protection sociale (Drees).

Les impôts courants sur le revenu et sur le patrimoine ne sont pratiquement pas revus (+0,7 Md€).

Les transferts courants reçus (nets des versés) sont revus à la baisse (-13,9 Md€). L'actualisation du périmètre des ISBLSM grâce à l'enquête Associations [► [Fiche 12](#)] conduit à revoir à la hausse (+4,1 Md€) les transferts courants payés par les ménages pour les financer. Les autres transferts courants reçus sont revus en baisse (-9,3 Md€). D'une part, la baisse de l'estimation de l'activité dissimulée entraîne un moindre transfert reçu par les ménages (-4,5 Md€). D'autre part, les transferts

courants reçus des administrations publiques sont revus en baisse avec notamment le reclassement en prestations sociales des dépenses de formations professionnelles et du chèque énergie, et d'une révision des niveaux de dépenses des fonds de garanties aux victimes.

Tableau 3-4 : Le compte des ménages - 2019 ; en euros (milliards)

	Base 2014	Base 2020	Écart
+ Revenus d'activité nets	928,9	913,9	-15,0
+ Rémunérations des salariés	1 264,5	1 266,6	2,1
+ Revenu mixte des entrepreneurs individuels	128,3	117,2	-11,1
- Cotisations sociales	463,9	469,9	6,0
+ Revenus du patrimoine	278,4	302,0	23,6
+ Revenus de la propriété reçus nets	84,3	93,1	8,8
+ EBE des ménages purs	194,1	208,9	14,8
+ Prestations sociales en espèces	519,8	521,9	2,1
- Impôts courants sur le revenu et sur le patrimoine	248,9	249,6	0,7
+ Transferts courants reçus nets	1,5	-12,5	-13,9
Dont : - transferts versés aux ISBLSM	12,6	16,7	4,1
+ autres transferts reçus nets	24,3	15,0	-9,3
= Revenu disponible brut des ménages	1 479,6	1 475,7	-3,9
- Dépense de consommation des ménages	1 256,7	1 262,5	5,8
+ Variation des droits à pension	0,0	3,0	3,0
= Epargne	222,9	216,2	-6,7
- FBCF	142,4	138,8	-3,6
+ Autres opérations en capital	-12,1	-10,6	1,5
= Capacité/besoin de financement	68,4	66,7	-1,7

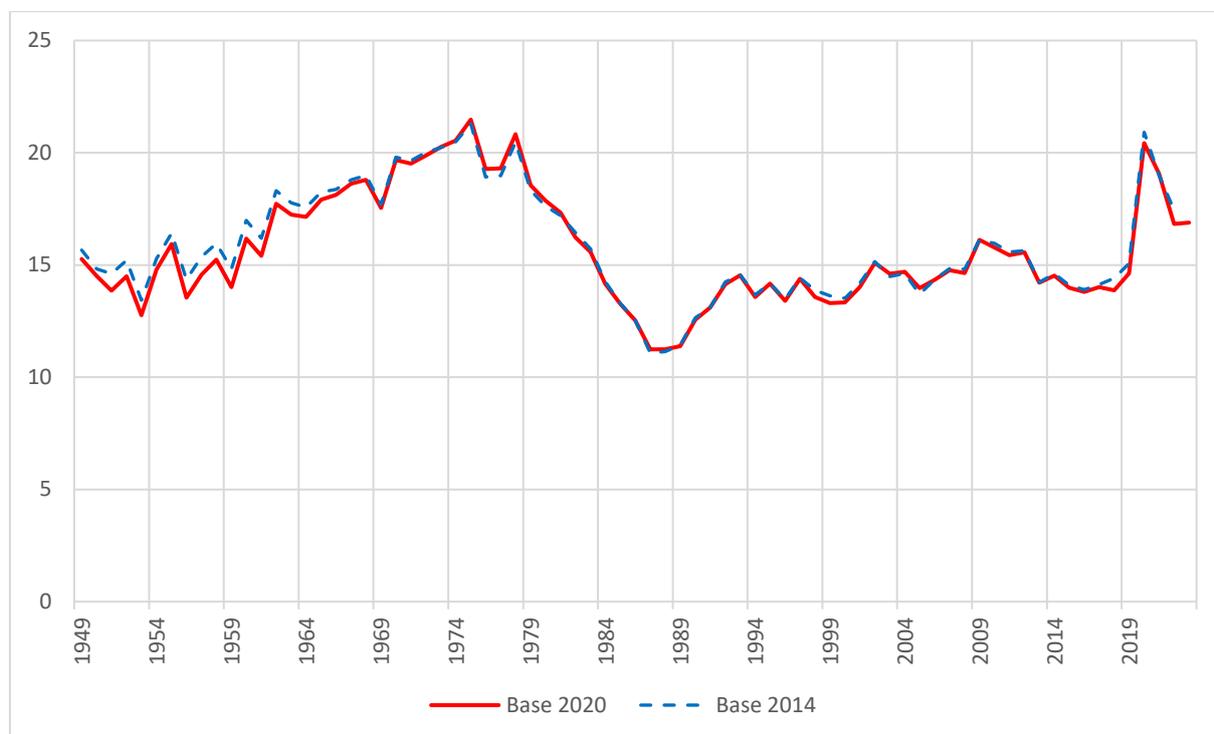
Source : Insee, Comptes nationaux

La dépense de consommation des ménages est revue en hausse (+5,8 Md€) en raison d'une réestimation des niveaux de base de nombreuses sources de données telles que Esane, l'enquête budget des familles, ou encore de panélistes [► [Fiche 9](#)].

En base 2020, une nouvelle opération apparaît en lien avec l'activité de fonds de pension, il s'agit des variations des droits à pension. La participation à un fonds de pension constitue une épargne (une opération financière) pour les ménages au même titre qu'une assurance. Les cotisations payées par les ménages à un fonds de pension génèrent un actif des ménages et un passif du fonds de pension représentatif des droits à pension. Toutefois, le système de comptabilité nationale a souhaité prendre en compte les cotisations aux fonds de pensions dans le coût du travail et les prestations de retraite dans les revenus primaires. Ainsi, une opération (variation des droits à pension) est introduite entre le revenu disponible et l'épargne pour neutraliser les opérations non-financières liées au fonds de pension. En 2019, cette opération contribue à rehausser l'épargne de 3,0 Md€. Cette nouvelle opération a une conséquence sur le calcul du taux d'épargne. En effet les manuels de comptabilité nationale recommandent de définir le taux d'épargne comme le ratio entre l'épargne et le RDB augmenté de la variation des droits à pension.

Au total l'épargne est revue en baisse (-6,7 Md€), ainsi que le taux d'épargne (-0,4 point) qui s'établit à 14,6 % [► [Figure 3-6](#)].

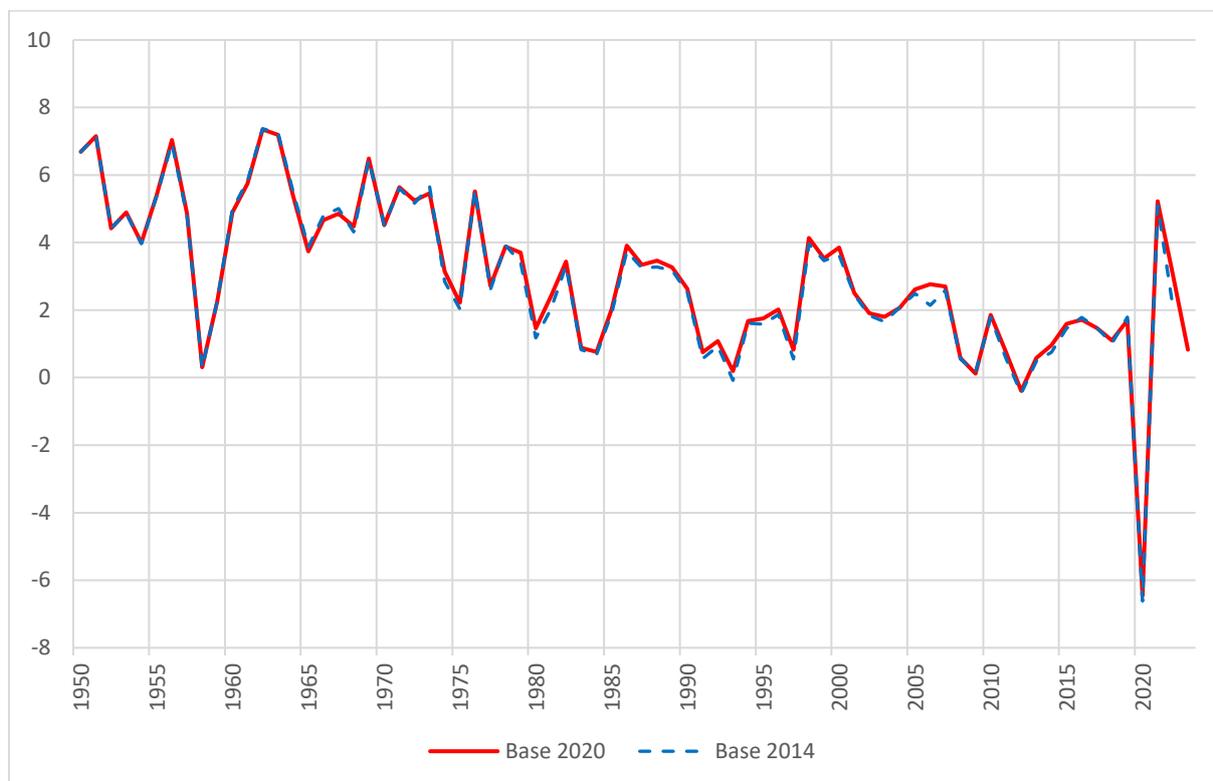
Figure 3-6 : Taux d'épargne des ménages (en pourcentage)



Source : Insee, Comptes nationaux

Les évolutions des dépenses de consommation des ménages en volume sont peu révisées, mais le changement des niveaux de l'année 2019, génère des effets de structure sur la période rétropolée [► [Fiche 17](#)] qui explique une grande partie des écarts observés entre les deux bases [► [Figure 3-7](#)].

Figure 3-7 : Evolution des dépenses de consommation des ménages en volume (en pourcentage)



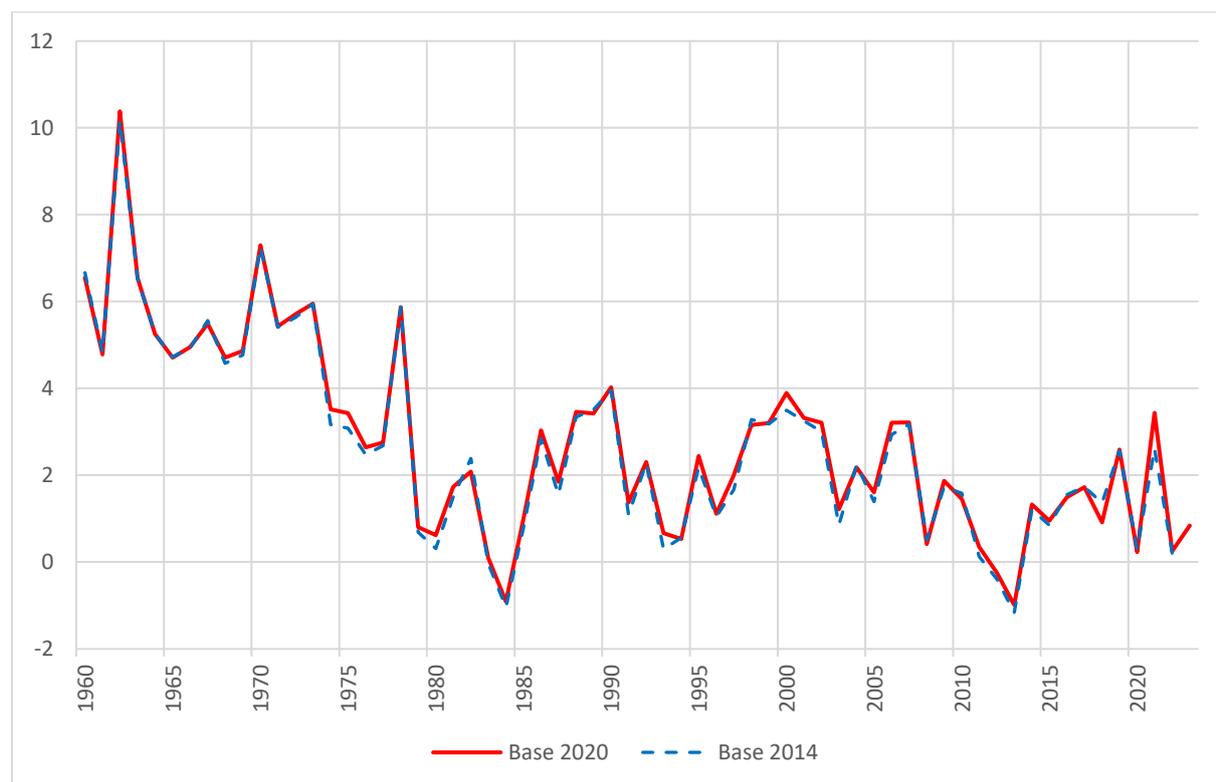
Source : Insee, Comptes nationaux

Enfin, la FBCF des ménages révisé à la hausse de 1,6 Md€. Cette révision provient d'une révision de la FBCF des entrepreneurs individuels (+3,3 Md€) en lien avec un alignement sur les données Esane.

3.4.2 Le pouvoir d'achat des ménages est proche entre les deux bases

Même si les poids relatifs des différentes composantes du RDB ont été modifiées de façon significative, l'évolution du pouvoir d'achat des ménages ne présente pas de révisions marquées entre les deux bases. Le constat est identique pour les révisions de l'évolution du pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation [► [Figure 3-8](#)].

Figure 3-8 : Evolution du pouvoir d'achat des ménages par unité de consommation (en pourcentage)



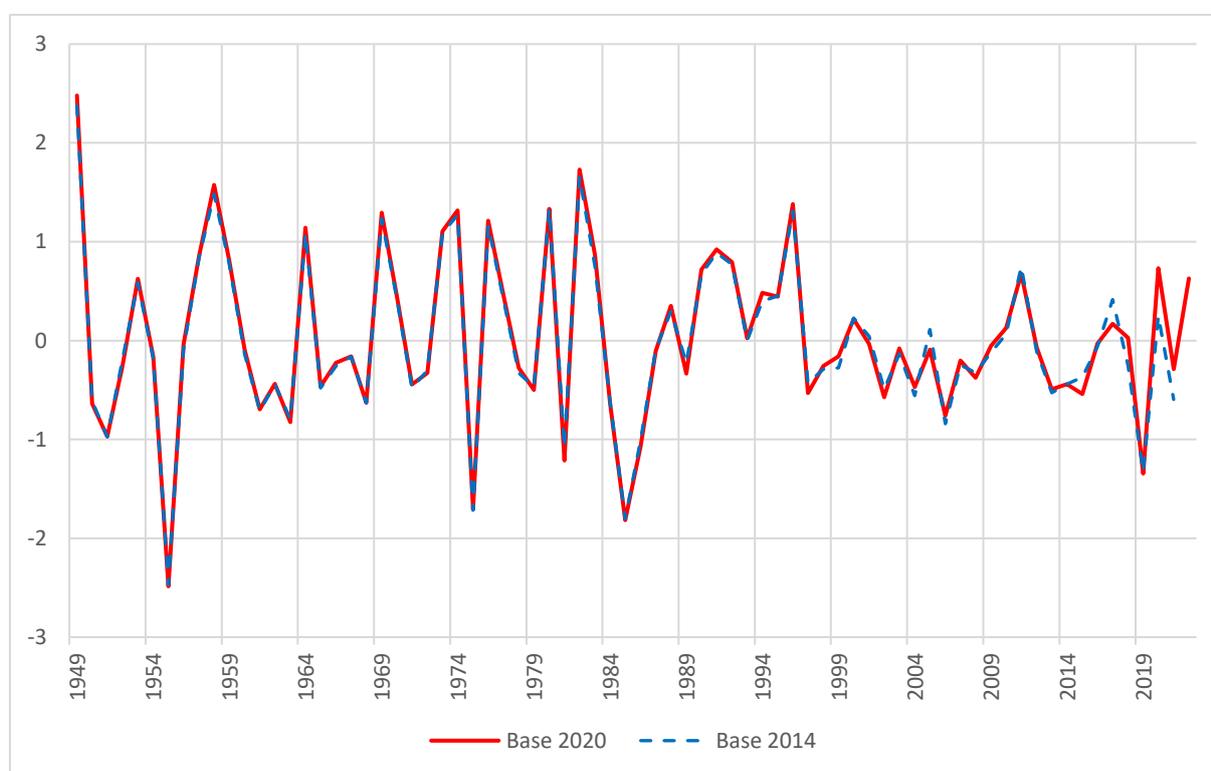
Source : Insee, Comptes nationaux

3.5 Le compte du reste du monde

Le compte du reste du monde rend compte de l'ensemble des transactions entre les agents résidents (entreprises, ménages, administrations publiques...) et des entités non-résidentes, qu'il s'agisse d'une part des flux d'exportations ou d'importations de biens et services, d'autre part des flux de revenu de la propriété ou encore des flux de transferts (impôts, subventions, cotisations et prestations sociales, etc.). L'estimation du compte du reste du monde mobilise pour l'essentiel des données de la Direction Générale des Douanes et de la Balance des paiements établie par la Banque de France.

Entre les deux bases, le solde commercial est revu à la hausse en 2019 (+7,5 Md€), comme le solde des opérations de répartition (+19,0 Md€), essentiellement du fait des revenus de la propriété reçus par le reste du monde [► [Tableau 3-5](#)]. Ces révisions résultent principalement du recalage sur les données de la Balance des paiements [► [Fiche 11](#)]. La contribution du solde du commerce extérieur à la croissance du PIB est peu révisée, sauf sur les années récentes pour lesquelles certaines données issues de la Balance des paiements ont été plus fortement révisées [► [Figure 3-9](#)].

Figure 3-9 : Contributions du solde des échanges extérieurs à la croissance en points de PIB



Source : Insee, Comptes nationaux

Parmi les opérations de répartition, les rémunérations des salariés versées par le reste du monde sont réévaluées de 2,0 Md€, en lien avec une meilleure estimation du revenu des travailleurs frontaliers.

La révision du solde des revenus de la propriété porte majoritairement sur le solde des bénéfices réinvestis d'IDE et dividendes révisé en forte hausse (+12,1 Md€). Au total, la capacité de financement de la nation est révisée à la hausse de 26,5 Md€ et est désormais positive en 2019 à 9,4 Md€. Par ailleurs, la capacité de financement est également revue à la hausse sur le passé [► [Figure 3-10](#)].

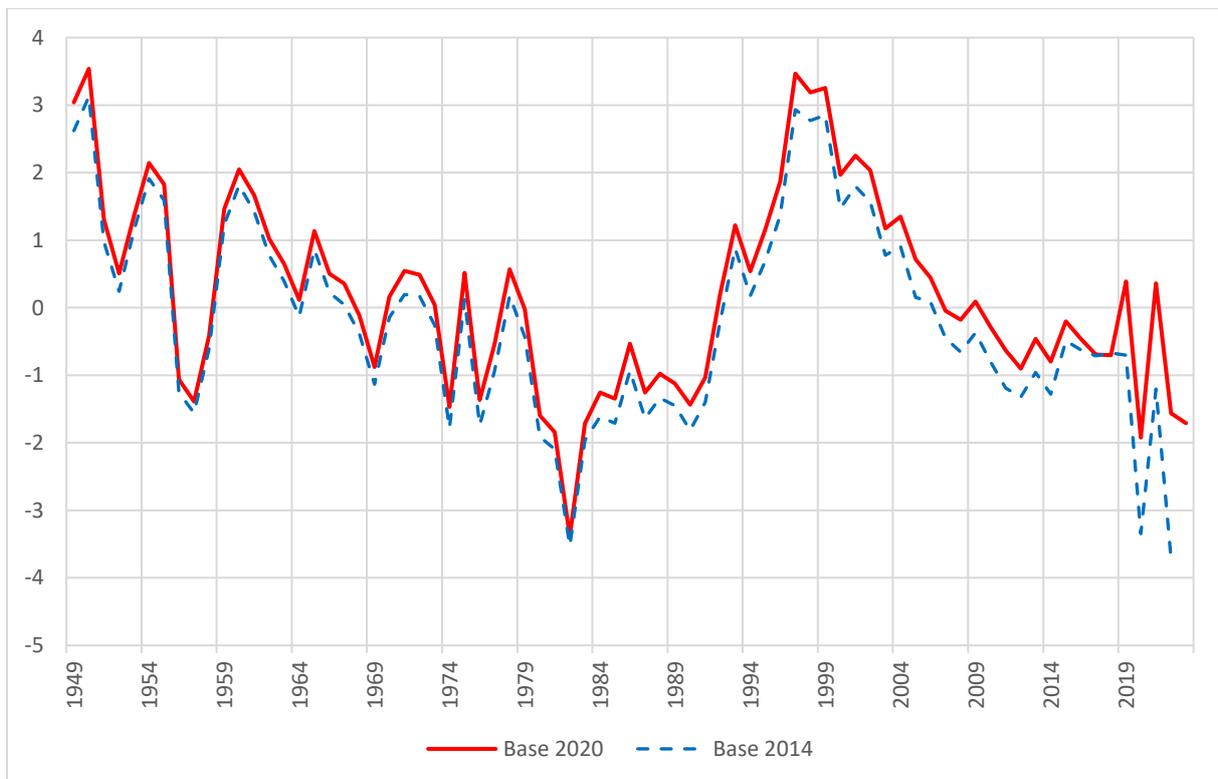
Tableau 3-5 : Le compte du Reste du Monde -2019 ; en euros (milliards)

Vision secteur résidents	Base 2014	Base 2020	Révision
Solde des opérations courantes avec l'extérieur	-17,1	10,4	27,5
Solde des échanges extérieurs	-23,3	-15,8	7,5
Exportations	770,1	799,9	29,8
dont exportations de biens	536,7	552,2	15,6
Importations	793,4	815,7	22,3
dont importations de biens	571,6	591,9	20,3
Solde des opérations de répartition	6,2	25,2	19,0
dont rémunération des salariés	21,6	23,6	2,0
dont impôts nets de subventions	9,0	9,0	0,0
dont revenus de la propriétés	27,1	45,5	18,3
<i>dont IDE et dividendes</i>	<i>34,6</i>	<i>46,7</i>	<i>12,1</i>
<i>dont intérêts et OPC</i>	<i>-7,4</i>	<i>-1,2</i>	<i>6,2</i>
dont cotisations et prestations sociales	-9,7	-9,9	-0,2
dont autres transferts courants	-41,8	-41,9	-0,1
dont transferts en capital	0,0	-1,0	-1,0
Capacité (+) / Besoin (-) de financement de la Nation	-17,1	9,4	26,5
En % du PIB	-0,7	0,4	1,1

Note : IDE : Investissement Direct de l'Étranger

Source : Insee, Comptes nationaux

Figure 3-10 : Capacité/besoin de financement de la Nation en pourcentage du PIB



Source : Insee, Comptes nationaux

3.6 Le compte des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)

En base 2020, la rémunération des salariés pour les ISBLSM révisé à la hausse de 2,3 Md€ en raison d'une meilleure couverture du champ des associations suite à l'exploitation de l'enquête Associations [► [Fiche 12](#)]. Cependant, l'épargne des ISBLSM ne révisé quasiment pas (+0,1 Md€), tout comme sa capacité de financement (+0,5 Md€) en lien avec une hausse des transferts courants payés par les ménages pour financer ce surplus d'activité.

4 Le compte de l'emploi, les heures travaillées et la productivité

En base 2020, 28,7 millions de personnes occupent un emploi déclaré en 2019, dont 25,7 millions de salariés. Ce volume d'emploi est révisé à la hausse par rapport à la base 2014 : +167 000 emplois (+0,6 %), dont 221 000 en emplois salariés et -55 000 en emplois non-salariés. Cette révision de l'emploi en personnes physiques sur le champ de l'ensemble des activités tient principalement au rebasement des « estimations annuelles de l'emploi » (EAE, Insee) intervenu en mai 2022 pour l'année 2019 et les années antérieures qui n'avait pas été pris en compte en base 2014 afin de ne pas introduire une rupture de série.

Après correction du travail partiel, de la multiactivité et des emplois non déclarés, l'économie française compte 27,4 millions d'emplois en équivalents temps plein (ETP) en 2019. L'emploi total en ETP (y compris travail non déclaré) est révisé plus fortement que l'emploi en personnes physiques, avec 511 900 emplois supplémentaires (+1,9 %) en raison d'une meilleure prise en compte des emplois non déclarés. En effet, dans les comptes nationaux français, les emplois non déclarés ne sont pas comptabilisés dans les emplois en personne physique pour assurer une cohérence entre sources lors des calculs des salaires par tête. En revanche, ils sont bien estimés pour les emplois en équivalent temps plein : tout l'emploi lié à l'activité dissimulée est considéré comme non-salarié. Suite à une analyse actualisée des contrôles fiscaux, une nouvelle estimation de l'activité dissimulée des entreprises a été réalisée [► [Fiche 1](#)]. Par ailleurs, en base 2014, la masse salariale et l'emploi de cette activité dissimulée n'étaient pas mis en cohérence, ce qui entraînait des revenus trop élevés par équivalent temps plein pour ces emplois non déclarés. En base 2020, après une analyse plus cohérente des circuits de l'activité dissimulée, l'emploi en équivalent temps plein non déclaré a été revu à la hausse malgré une activité dissimulée révisée à la baisse. Ainsi, l'emploi en ETP des non-salariés révisé à la hausse de +390 000.

Environ 43,1 milliards d'heures ont été travaillées en 2019. Par rapport à la base 2014, le nombre total d'heures travaillées est abaissé de 141,3 millions d'heures (-0,3 %). Plus des trois quarts des heures travaillées sont le fait des seuls salariés déclarés (36,1 milliards d'heures), pour lesquels la durée du travail s'établit en base 2020 en moyenne à 1 389,3 heures en 2019, soit 30,3 heures en moins dans l'année qu'en base 2014 (-2,1 %).

4.1 Une structure de l'emploi peu révisée par secteurs institutionnels

En base 2020, la structure de l'emploi déclaré demeure proche de celle ressortant de la base 2014 [► [Tableau 4-1](#)]. La part des emplois dont l'employeur est une société non financière ou une administration publique augmente légèrement (respectivement de +0,5 point et +0,4 point). Les ménages hors entrepreneurs individuels voient leur part dans l'emploi diminuer de 0,6 point (2,5 % en base 2020, 3,1 % en base 2014).

Tableau 4-1 : Emploi en personnes physiques par secteur institutionnel – 2019, en milliers

Secteur institutionnel	Base 2014		Base 2020		Révision	
	Niveau	Part (%)	Niveau	Part (%)	Niveau	Part (%)
Sociétés non financières	16 273	57,1%	16 503	57,6%	230	0,5%
Sociétés financières	792	2,8%	799	2,8%	7	0,0%
Administrations publiques	6 073	21,3%	6 209	21,7%	136	0,4%
Ménages	4 295	15,1%	4 048	14,1%	-247	-0,9%
<i>Entrepreneurs individuels</i>	3 419	12,0%	3 336	11,6%	-83	-0,4%
<i>Ménages hors entrepreneurs</i>	876	3,1%	712	2,5%	-164	-0,6%
ISBLSM	1 062	3,7%	1 104	3,9%	42	0,1%
Total	28 495	100,0%	28 662	100,0%	167	

Notes : emploi en moyenne annuelle en milliers hors travail non déclaré

Source : Insee, Comptes nationaux

En 2019, les emplois des ménages hors entrepreneurs individuels sont revus significativement à la baisse en base 2020 : -164 000 personnes physiques, soit une baisse de 18,7 %. La révision du compte de l'aide à domicile et la prise en compte de données plus récentes a entraîné une bascule de l'emploi des ménages employeurs vers les prestataires de services privés d'aide à domicile comptabilisés dans le secteur des sociétés non financières. L'emploi des administrations publiques est révisé à la hausse (+136 000 personnes physiques, soit +2,2 %), en lien, d'une part avec l'introduction de SNCF Réseau et de l'audiovisuel public dans le champ des administrations publiques [► [Fiche 6](#)], et d'autre part, du fait d'une meilleure prise en compte du champ des hôpitaux publics et privés. Symétriquement, l'emploi des sociétés non financières est revu à la hausse (+230 000 personnes physiques, soit +1,4 %).

4.2 Révision de l'emploi salarié à la baisse dans les services marchands et à la hausse dans les services non marchands

En base 2020 comme en base 2014, environ neuf personnes sur dix (89,7 %) sont salariées en 2019. En revanche, la structure par branche de l'emploi salarié déclaré est révisée, avec un poids plus important du non marchand dans le tertiaire. En base 2020, l'industrie représente 11,0 % de l'emploi salarié en 2019, comme en base 2014, avec 2,8 millions d'emplois. De même, l'emploi dans la construction est stable (5,8 % de l'emploi total), soit 1,5 million d'emplois ainsi que l'emploi dans l'agriculture (1,4 %, soit 0,3 million d'emplois). En revanche, la part des services principalement marchands (50,7 %) baisse au profit des services principalement non marchands (31,2 %). En effet, l'emploi salarié dans le commerce et la réparation automobile baisse fortement en cohérence avec la baisse de la production dans cette branche. Par ailleurs, l'emploi salarié dans la santé humaine et l'action sociale est réhaussé (+217,2 milliers de salariés) suite à plusieurs aménagements apportés : refonte du passage de l'emploi

par établissement à l'emploi par entreprises (qui prépare le passage d'emplois sectoriels à des emplois par branches), actualisation du partage des emplois entre marchand et non-marchand et enfin, meilleure prise en compte du champ des hôpitaux publics et privés.

Tableau 4-2 : Emploi salarié par branche d'activité -2019, en milliers

	Base 2014		Base 2020		Révision	
	Niveau	Part	Niveau	Part	Niveau	Part
Agriculture, sylviculture et pêche	359,4	1,4%	353,1	1,4%	-6,3	0,0%
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2 811,7	11,0%	2 836,1	11,0%	24,4	0,0%
Industrie manufacturière	2 504,0	9,8%	2 565,1	10,0%	61,1	0,2%
Construction	1 466,7	5,8%	1 503,0	5,8%	36,3	0,1%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	5 810,9	22,8%	5 682,1	22,1%	-128,7	-0,7%
Information et communication	832,7	3,3%	909,3	3,5%	76,5	0,3%
Activités financières et d'assurance	752,1	3,0%	746,7	2,9%	-5,4	0,0%
Activités immobilières	339,0	1,3%	327,9	1,3%	-11,1	-0,1%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de	4 022,0	15,8%	3 937,7	15,3%	-84,2	-0,5%
Autres activités de services	1 296,2	5,1%	1 383,2	5,4%	87,1	0,3%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	7 792,3	30,6%	8 025,0	31,2%	232,8	0,6%
Total	25 482,9	100,0%	25 704,2	100,0%	221,3	0,0%

Source : Insee, Comptes nationaux

4.3 Révision à la hausse de l'emploi total en équivalents temps plein

En base 2020, l'emploi total en équivalents temps plein (y compris travail non déclaré) est rehaussé en 2019 de 511 900 (+1,9 %) par rapport au niveau de la base 2014. Cette hausse provient principalement des branches de la construction, de l'industrie manufacturière et de l'information et communication. D'une manière générale, les révisions proviennent d'une actualisation des estimations d'emplois salariés. Plus spécifiquement pour la branche construction, cela s'explique essentiellement par une meilleure prise en compte de l'emploi lié à une activité dissimulée. Le partage des emplois en équivalents temps plein se modifie ainsi légèrement en faveur des branches où l'activité dissimulée est la plus importante principalement la construction, dont la part augmente de 0,9 point (7,6 %) [► [Tableau 4-3](#)].

Tableau 4-3 : Emploi total en équivalent temps plein par branche d'activité – 2019, en milliers

Branche	Base 2014		Base 2020		Révision	
	Niveau	Part (%)	Niveau	Part (%)	Niveau	Part (%)
Agriculture, sylviculture et pêche	779,4	2,9%	738,5	2,7%	-40,8	-0,2%
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	2 868,0	10,7%	2 950,2	10,8%	82,2	0,1%
Industrie manufacturière	2 560,0	9,5%	2 675,4	9,8%	115,4	0,2%
Construction	1 798,9	6,7%	2 084,4	7,6%	285,5	0,9%
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	6 097,0	22,7%	6 087,1	22,2%	-9,8	-0,5%
Information et communication	882,9	3,3%	995,1	3,6%	112,3	0,3%
Activités financières et d'assurance	769,2	2,9%	758,2	2,8%	-11,1	-0,1%
Activités immobilières	367,7	1,4%	358,7	1,3%	-9,0	-0,1%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	4 191,5	15,6%	4 159,9	15,2%	-31,6	-0,4%
Autres activités de services	1 349,3	5,0%	1 443,4	5,3%	94,0	0,2%
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	7 755,1	28,9%	7 795,3	28,5%	40,2	-0,4%
Total	26 859,1	100,0%	27 371,0	100,0%	511,9	0,0%

Source : Insee, Comptes nationaux

Par secteur institutionnel, l'emploi en équivalents temps plein est révisé à la hausse pour les entreprises principalement non-financières (+221 000) et les administrations publiques (+169 000), mais en baisse pour les ménages hors entrepreneurs individuels (-278 000). Ces révisions sont dues principalement aux révisions de l'emploi en personne physique, mais également à une hausse d'emplois en équivalents temps plein suite à une meilleure prise en compte des emplois liés à l'activité dissimulée.

Le passage à la base 2020 réduit l'effet du temps partiel et de la multiactivité : l'emploi en équivalents temps plein correspond à 95,5 % de l'emploi en personnes physiques en base 2020 contre 94,3 % en base 2014. Cet effet diminue nettement pour les ménages hors entrepreneurs individuels, il augmente *a contrario* pour les entrepreneurs individuels, en lien avec l'activité dissimulée [► [Tableau 4-4](#)].

Tableau 4-4 : Emploi total en équivalent temps plein par secteur institutionnel – 2019, en milliers

Secteur institutionnel	Base 2014		Base 2020		Révision	
	Niveau	ETP/EPP	Niveau	ETP/EPP	Niveau	ETP/EPP
Total des secteurs résidents	26 859	94,3%	27 371	95,5%	512	1,2%
Sociétés non financières	15 170	93,2%	15 391	93,3%	221	0,0%
Entrepreneurs individuels	3 512	102,7%	3 880	116,3%	368	13,6%
Sociétés financières	771	97,3%	772	96,7%	2	-0,6%
Administrations publiques	5 710	94,0%	5 879	94,7%	169	0,7%
Ménages hors entrepreneurs individuels	854	97,4%	576	80,9%	- 278	-16,6%
Institutions sans but lucratif au service des ménages	843	79,3%	873	79,0%	30	-0,3%

Note : ETP : Equivalent temps plein ; EPP : emploi personne physique

Source : Insee, Comptes nationaux

4.4 Révision modérée à la baisse du volume d'heures de travail en base 2020

En base 2020, le nombre total d'heures travaillées (y compris travail dissimulé) est abaissé en 2019 de 0,3 % par rapport à son niveau en base 2014 [► [Tableau 4-5](#)]. Le volume d'heures travaillées des seuls salariés déclarés diminue de 1,3 %. Leur part dans le volume d'heures de travail total recule ainsi légèrement, passant de 83,6 % à 82,8 %.

Ces révisions s'expliquent par le relèvement très marqué du volume d'heures travaillées des actifs non déclarés, en hausse de 127,7 % par rapport à la base 2014. Ce relèvement résulte de la mise en cohérence de l'activité dissimulée des entreprises et de la masse salariale dissimulée.

Tableau 4-5 : Volume horaire de travail selon le statut de l'emploi - 2019, en millions

	Base 2014		Base 2020		Révision	
	Niveau	Part	Niveau	Part	Niveau	Part (%)
Volume horaire de travail total	43 259,9	100,0%	43 118,6	100,0%	-141,3	-0,3
Volume horaire de travail des salariés déclarés	36 175,1	83,6%	35 711,4	82,8%	-463,7	-1,3
Volume horaire de travail des non-salariés déclarés	6 531,1	15,1%	6 146,1	14,3%	-385,0	-5,9
Volume horaire de travail actifs non déclarés	553,7	1,3%	1 261,0	2,9%	707,3	127,7

Source : Insee, Comptes nationaux

Une fois rapporté le nombre d'heures travaillées au volume d'emploi, la durée annuelle moyenne de travail par salarié déclaré s'établit en 2019 à 1 389,3 heures en base 2020, soit 30,3 heures de moins qu'en base 2014 (-2,1 %) [► [Tableau 4-6](#)]. Cette révision résulte d'une meilleure prise en compte des heures supplémentaires. En base 2014, les heures supplémentaires structurelles (prévues au contrat de travail) n'étaient pas distinguées des heures supplémentaires « aléatoires » (allant au-delà des heures supplémentaires prévues au contrat). En base 2020, seules les heures supplémentaires aléatoires sont dorénavant intégrées dans la composante des heures supplémentaires en s'appuyant sur les informations disponibles dans la Déclaration Sociale Nominative (DSN).

Tableau 4-6 : De la DATC à DAE pour les salariés déclarés en 2019

	Niveau en nombre d'heures par salarié	Niveau en nombre d'heures par salarié	Niveau (en heures par salarié)	en %
DAE (en nombre d'heures par salarié) (1)=(2)×(3)	1 419,6	1 389,3	-30,3	-2,1
DATC (en nombre d'heures par salarié) (2)	1 535,0	1 503,8	-31,2	-2
Coefficient EQTP apparent en % (3)=(a)/(b)	92,50%	92,40%	0	-0,1
<i>Emploi EQTP (en milliers) (a)</i>	23 566,4	23 747,3	181	0,8
<i>Emploi PP (en milliers) (b)</i>	25 482,9	25 704,1	221,3	0,9

Note : DATC = durée annuelle des temps complets déclarés ; DAE = durée annuelle effective des salariés déclarés

Source : Insee, Comptes nationaux

Les branches pour lesquelles la durée annuelle du travail révisé le plus, la construction et les services principalement non marchands, sont celles dont l'impact de la restriction des heures supplémentaires aux seules heures supplémentaires aléatoires est le plus fort. En effet, la construction et les services principalement non marchands (activités pour la santé humaine, enseignement) font partie des branches dont le poids des heures supplémentaires dans le volume horaire de travail total était le plus fort en base 2014, et dont cette part diminue plus fortement que la moyenne des autres branches en base 2020 [► [Tableau 4-7](#)].

Tableau 4-7 : Durée annuelle des temps complets déclarés par branche en 2019

Branche	Base 2020	Base 2014	Révision en niveau	Révision en %
Agriculture, Sylviculture et pêche	1 454,7	1 447,2	7,5	0,5
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	1 567,1	1 575,5	-8,4	-0,5
Construction	1 579,0	1 636,1	-57,1	-3,5
Services principalement marchands	1 571,6	1 597,2	-25,6	-1,6
Services principalement non marchands	1 355,2	1 399,1	-43,9	-3,1
Total	1 503,8	1 535,0	-31,2	-2,0

Source : Insee, Comptes nationaux

5 Annexes

5.1 Liens

Référence	Liens internet
Informations du SDES	Note méthodologique « L'estimation des loyers dans le compte satellite du logement 2022 : actualisation avec l'Enquête Logement 2020 », SDES, 2024 : https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/media/7341/download?inline
Notes consommation ménages	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s2144/documentation-methodologique
Enquête Achats des entreprises	https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1035
Données publiées par la Dares	Participation, intéressement et épargne salariale en 2020 : https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/participation-interessement-et-epargne-salariale-en-2020

5.2 Glossaire

Nom	Libellé
AcoSS	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ACPR	Autorité de contrôle prudentiel et de résolution
AFITF	Agence de financement des infrastructures de transport de France
ALS	Action logement services
APU	Administrations publiques
CCF	Consommation de capital fixe
CGLLS	Caisse de garantie du logement locatif social
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
Coicop	Classification of Individual Consumption by Purpose
CPF	Compte professionnel de formation
CRDS	Contribution au remboursement de la dette sociale
CSG	Contribution sociale généralisée
CSPE	Contribution au service public de l'électricité
Dares	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DG Trésor	Direction générale du Trésor
DGFIP	Direction générale des finances publiques
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DSN	Déclaration Sociale Nominative
EBE	Excédent brut d'exploitation

Ecmoss	Enquête sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires
EFS	Etablissement français du sang
ENF	Entreprises non financières
EnL	Enquête logement
ERAFP	Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique
ESA	Enquête sectorielle annuelle
Esane	Elaboration des statistiques annuelles d'entreprises
ETP	Equivalent temps plein
FBCF	Formation brute de capital fixe
INA	Institut national de l'audiovisuel
IPEA	Institut de prospective et d'ameublement
IRPP	Impôt sur le revenu des personnes physiques
IS	Impot sur les sociétés
ISBLSM	Institutions sans but lucratif au service des ménages
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MGDD	Manuel européen sur le déficit et la dette
NAF	Nomenclatures d'activités françaises
OPC	Organismes de Placements Collectifs
OPCI	Organismes de placement collectif immobilier
PEEC	Participation de l'employeur à l'effort de construction
PEFP	Production pour emploi final propre
PIB	Produit intérieur brut
R&D	Recherche et développement
RFF	Réseau Ferré de France
RNB	Revenu national brut
SCN	Système de comptabilité nationale
SCPI	Sociétés civiles de placement immobilier
SDES	Service des données et études statistiques (Service statistique des ministères chargés de l'environnement, de l'énergie, de la construction, du logement et des transports)
SEC	Système européen des comptes
Sesof	Service d'études et statistiques des opérations financières (Banque de France)
Sifim	Service d'intermédiation financière indirectement mesuré
SNF	Sociétés non financières
SNFEI	Sociétés non financières et entrepreneurs individuels